

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

24 NOVEMBRE 2020

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence des préfets coordonnateurs M. MIRMAND et le Vice-amiral d'escadre ISNARD.

M. MIRMAND.- Bonjour à tous. Nous sommes aujourd'hui réunis en visioconférence du fait de la contrainte sanitaire qui nous impose une distanciation physique. Nous aurions certainement souhaité, l'Amiral et moi-même, organiser cette réunion dans des conditions différentes. Nous espérons que notre prochaine rencontre se fasse sous de meilleurs auspices. Néanmoins, je suis sûr que nous allons avoir des débats intéressants pendant cette matinée de travail, la contrainte technique ne devant pas être naturellement un obstacle à la richesse de nos échanges.

Cette 16^{ème} session est néanmoins importante, ce qui a justifié qu'avec le préfet maritime nous la maintenions malgré le contexte sanitaire, d'abord parce que les instances de concertation se sont largement mobilisées durant l'année et, ensuite, parce que le Conseil doit se prononcer sur de nombreux sujets stratégiques dans les prochains mois, et puis enfin, parce que l'actualité maritime a été d'une particulière richesse au titre des mois écoulés ; il était donc légitime que nous puissions en débattre.

D'abord l'actualité maritime, puisque notre instance bénéficie dorénavant d'un ministère dédié -le ministère de la Mer-, et la ministre, Mme Annick Girardin, a d'ailleurs déjà annoncé sa préoccupation pour le secteur maritime et son intérêt marqué pour la façade méditerranéenne, comme le montre ses déplacements, le dernier d'entre eux s'étant d'ailleurs tenu à Marseille le 13 novembre dernier pour soutenir les services de l'Administration de la Mer et les acteurs portuaires.

Sur le plan économique, la ministre nous a fortement incités à identifier un volet « Mer et Littoral » dans nos CPER et dans le plan de relance régionalisé, et c'est bien sûr un signal positif pour l'ensemble des acteurs que vous représentez.

Deux volets du plan de relance sont exclusivement maritimes et sont directement pilotés par le ministère (l'un relatif aux ports et l'autre à la pêche maritime et à l'aquaculture). Enfin, la ministre a affirmé sa volonté de reconsidérer la gouvernance des instances, et notamment le Conseil national de la Mer et des Littoraux, le CNML.

Le deuxième élément qui justifiait également notre réunion, y compris par visioconférence, est la forte mobilisation sur la concertation -en dépit précisément de ce contexte sanitaire- pour, d'abord, l'élaboration du plan d'action du document stratégique de façade. Vous vous êtes mobilisés dans des ateliers qui ont été organisés sur l'ensemble de la façade et, aujourd'hui, c'est un document de près de 100 actions qui nous permet de concrétiser cette ambition collective. Ensuite, sur le volet éolien flottant en mer qui est un des chantiers prioritaire. La ministre attache de l'importance à ce sujet et le travail de concertation qui a été mené en juin dernier a permis de préparer le débat public. Je veux en particulier souligner le travail de la Commission spécialisée « éolien flottant en mer », de son Conseil scientifique et de tous les participants qui ont très largement irrigué cette réflexion collective. En tout cas, votre investissement collectif nous a permis d'affiner le zonage qui sera porté aux travaux du débat public

Avec le préfet maritime, nous avons également réuni la Commission administrative de façade pour préparer notre séance ; c'était également en visio, il y a quelques semaines. Le calendrier de ces deux Conseils maritimes de façade annuels a également été fixé pour le 24 juin prochain, ce qui peut sembler une date lointaine, et encore plus pour le 18 novembre 2021.

Ce sont, Mesdames et Messieurs, autant de chantiers qu'il nous appartient désormais de poursuivre et, sans plus attendre, je cède la parole au Vice-amiral d'escadre, Laurent Isnard, préfet maritime de la Méditerranée. Amiral, je vous cède la parole.

VAE ISNARD.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée, Mesdames et Messieurs.

Je suis très heureux de coprésider, avec M. le Préfet, cette 16^{ème} session plénière ; elle est importante sur le fond et elle est originale dans sa forme, avec la visioconférence, qui nous permet de nous réunir tous ensemble. Je pense que cela montre bien tout l'intérêt que l'on y porte. Il était important de respecter ce calendrier, parce que nous avons des chantiers qui sont nombreux, riches et structurants pour nos côtes. Le premier d'entre eux, est l'adoption des deux derniers volets du document stratégique de façade : le dispositif de suivi et le plan d'action qui l'accompagne. Pourquoi est-ce important que l'on en parle aujourd'hui ? C'est essentiel car ils devront être soumis à l'avis de l'Autorité environnementale, le CGEDD, d'ici la fin janvier 2021, pour ensuite être présentés à la consultation du public et des instances. Ceci va nous conduire à la fin du premier semestre et, comme l'a précisé M. le Préfet, nous aurons ensuite un avis formel à formuler sur ces volets lors de la session du mois de juin 2021. Vous voyez que le calendrier est donc assez serré.

Il y aura un point de vigilance pour nous assurer de la cohérence avec les SDAGE, c'est-à-dire les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des Eaux, des bassins Rhône-Méditerranée et Corse en cours de révision.

L'autre sujet concernera la stratégie nationale pour les Aires protégées qui est en cours d'adoption et qui devra être déclinée pour la façade par l'Office français de la Biodiversité (OFB). Elle fixe à 100 % la cible d'aires protégées, dont 10 sous protection forte. Ces zones maritimes de protection forte existent déjà sur la façade et font l'objet d'une mesure du PAMM (Programme d'action pour le milieu marin). Aujourd'hui, il nous incombe de fixer des enjeux prioritaires et de créer un réseau cohérent.

Les deux derniers points sont des points d'information. L'un concerne l'éolien flottant, mais il vous a déjà été présenté, je n'en dirai donc pas plus. Le deuxième, c'est la protection des herbiers de Posidonie et là, mon adjoint, le Commissaire général, Thierry Duchesne, vous fera une présentation du dispositif réglementaire.

Enfin nous aborderons tout ce qui est lié à l'organisation du CMF, avec l'élection du Président de la Commission permanente - nous serons très heureux de l'accueillir à nos côtés. Nous sommes surtout très heureux d'accueillir les nouveaux membres du CMF. Nous leur souhaitons la bienvenue. Comme vous le voyez, le programme est chargé. Je ne vais donc pas nous mettre en retard et je vous recède la parole M. le Préfet.

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Avant de commencer l'ordre du jour, je vous propose d'aborder les questions techniques et logistiques qui vont nous permettre d'assurer le bon déroulé de cette réunion. Je passe la parole à Eric LEVERT. M. le Directeur, je vous propose de préciser les conditions dans lesquelles vont se dérouler nos échanges.

M. LEVERT.- Merci, Monsieur le Préfet. Tout d'abord, en termes de quorum, il y a une minute ou deux, nous étions 65 participants. Le quorum est atteint, puisqu'il est à 39 membres votants et que nous sommes à 40 présents au titre des personnes qui sont habilitées à voter.

Sur les questions matérielles, vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, il s'agit de couper les micros, notamment pour ceux qui sont avec leur téléphone portable, car les interférences peuvent nuire à la qualité des échanges. Je rappelle que notre séance est enregistrée, mais comme d'habitude, puisqu'elle l'est de manière systématique.

En termes de logistique également, ceux qui souhaitent intervenir et qui sont sur Lifesize ont la possibilité de lever la main de manière électronique. Je vous propose donc d'utiliser cette facilité. De la même façon, lorsque vous prenez la parole, merci de vous présenter, cela facilitera votre identification.

Dernier point, nous avons fait le choix de ne pas diffuser de support en raison de la fragilité de la bande passante. Je vous invite donc à suivre la séance en vous appuyant sur le dossier qui vous a été transmis par courriel.

Points organiques :

1 - Accueil des nouveaux membres.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Comme vous l'avez fait, Amiral, je voudrais à mon tour me réjouir d'accueillir de nouveaux membres au sein de notre instance. Ils apporteront à la fois leur expérience et leur connaissance du monde maritime, et seront naturellement des atouts pour nourrir nos échanges avec tous ceux qui siègent au sein de ce Conseil. Il est important de pouvoir bénéficier de ce regard neuf et, Mesdames et Messieurs, de votre enthousiasme -si je puis dire- pour enrichir les débats de notre instance.

2 - Approbation du compte-rendu de la session du 18 octobre 2019.

Pour commencer notre séance, je voudrais tout d'abord vous proposer l'approbation du compte rendu de la session du 18 octobre 2019, date de la précédente réunion de cette instance. Avez-vous des observations sur ce projet de compte-rendu qui figure dans le dossier de séance qui vous a été transmis par la Direction interrégionale de la Mer Méditerranée qui assure le secrétariat de notre Conseil ? (Pas d'observations.)

(Approuvé à l'unanimité.)

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. Je passe à nouveau la parole à M. LEVERT, le Directeur interrégional de la Mer, pour présenter des points qui sont apportés en modification à notre Règlement intérieur.

3 - Modifications réglementaires.

M. LEVERT.- Merci, Monsieur le Préfet. Je rappellerai que trois textes ont été modifiés depuis notre dernier Conseil. Il y a d'abord eu la modification de l'arrêté de composition du CMF. Il s'agit de modifications à la marge sur les dénominations, puisque l'Agence française pour la Biodiversité est devenue l'Office français de la Biodiversité. De la même façon, nous avons intégré la nouvelle dénomination du Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins qui, désormais, devient le MIRACETI. Nous avons également désigné un nouveau membre au titre des personnalités qualifiées et, par effet miroir, nous avons supprimé un membre dans ce même collège. Très concrètement, l'Amiral Charles-Henri GARIE a été ajouté au titre des personnalités qualifiées. J'indique qu'il est Directeur de projet à l'Université de Toulon, en charge du campus des métiers et qualifications « économie de la mer » et des projets associés, dont le PIA « 4MED ». Nous avons ensemble des échanges très approfondis pour l'installation de la Commission « Emploi et Formation » dont on avait validé les principes lors de notre dernier CMF.

Par effet miroir, Mme HAUTEREAU-BOUONNET, qui est juriste en droit de l'environnement, quitte le Conseil maritime. En réalité, elle n'y avait jamais siégé.

La deuxième modification concerne l'arrêté de désignation des membres du CMF. Je rappelle qu'à la suite des élections municipales de mars 2020, il a été nécessaire de désigner de nouveaux membres. En réalité, nous avons 4 nouveaux membres titulaires :

- M. Gilles VINCENT, au titre de la Métropole Toulon Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Roland GIBERTI, au titre de la Métropole Aix-Marseille ;
- Mme Véronique NEGRET, au titre de la Métropole Montpellier ;
- M. David LISNARD, au titre de l'AMF pour les EPCI littoraux.

Ces quatre personnes sont titulaires et, naturellement, nous avons également eu quatre nouveaux suppléants :

- Louis NEGRE, au titre de la Métropole Nice-Côte d'Azur ;
- Maxime MARCHAND, au titre de la Métropole Aix-Marseille ;
- René REVOL, au titre de la Métropole Montpellier ;
- Michel ARROUY, au titre de l'AMF pour les EPCI littoraux.

Voilà les modifications qui ont été apportées pour nos deux arrêtés constitutifs du CMF.

Je continue, puisque nous proposons au Conseil des modifications du règlement intérieur -c'est la pièce n°3-b du dossier ; nous aurons naturellement à voter sur ces propositions de modifications. Nous souhaitons en particulier intégrer le vote par acclamation pour prendre en considération les possibilités qui sont offertes par la voie électronique lors de réunions en audio et en visio. De manière très concrète, nous avons modifié le règlement intérieur sur plusieurs points pour intégrer le vote par acclamation en cas de candidature unique à la présidence de la Commission permanente ou pour devenir membre de la Commission permanente. Deux articles sont modifiés : article 3.2 et article 3.3.

L'alinéa suivant est proposé dans l'article 3.2 :

« En cas de candidature unique, les présidents de séance peuvent faire procéder à l'élection à la présidence de la Commission permanente par acclamation. »

L'alinéa suivant est proposé dans l'article 3.3 :

« En cas de candidature unique, les présidents de séance peuvent faire procéder à l'élection à la Commission permanente par acclamation. »

Je vous indique également que des précisions sont apportées sur le vote à main levée et sur le vote à bulletin secret pour les réunions en visio et en audioconférence. Je vous rappelle qu'actuellement le vote est possible, soit à main levée, soit à bulletin secret. Il est donc proposé, lorsque l'on procède à des réunions en audio ou en visio, d'intégrer la possibilité de voter par correspondance ou par voie électronique.

Le dispositif est ainsi libellé : *« Pour les réunions tenues au moyen d'une conférence électronique ou audiovisuelle, le vote à bulletin secret peut être réalisé soit par correspondance, soit par voie électronique ».*

Dernière disposition modifiée du règlement intérieur : *« Le vote a lieu à main levée, par tout moyen à la discrétion des présidents de séance ».*

Voilà en quelques mots les trois modifications que l'on propose pour le règlement intérieur.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Ces points sont techniques et naturellement un peu « arides » -si je puis me permettre cette appréciation-, mais ils sont importants, puisqu'ils permettent de tirer les conséquences d'un mode d'organisation et de déroulement de nos débats générés ou rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Je vous propose de vous donner la parole, si vous souhaitez, le cas échéant, poser des questions ou obtenir des éléments d'information. Je crois qu'il y a une demande de prise de parole en particulier.

M. BONNIN.- Bonjour, j'ai juste une précision concernant la Métropole Nice Côte-d'Azur, le suppléant est bien Louis NEGRE, mais le titulaire est Roger ROUX et non Gilles VINCENT comme j'ai cru l'entendre.

M. VINCENT.- Bonjour. Monsieur le Président, je représente la Métropole de Toulon Provence-Méditerranée et non celle de Nice. Merci.

M. MIRMAND.- Pardon pour cette petite erreur au moment du recensement oral des nouveaux participants. L'arrêté ne comporte pas cette erreur. Y-a-t-il d'autres souhaits de prise de parole concernant les trois modifications que M. LEVERT vient de présenter ? (Pas d'interventions.)

Dans ces conditions, je vous propose de considérer, si vous en êtes d'accord, que ces textes et les modifications précisées par M. LEVERT sont validés et approuvés, de manière à pouvoir organiser à l'avenir nos réunions dans des conditions techniquement adaptées.

4 - Élection à la présidence de la Commission permanente :

- **Déclaration d'intention ;**
- **Modalité de vote.**

C'est là aussi un point formel, mais qui a son importance, puisqu'il s'agit de procéder à l'élection à la présidence de la Commission permanente et donc à la vice-présidence du Conseil maritime de façade.

En préambule, je voudrais attirer votre attention sur les fonctions déterminantes qui incombent à cette personne responsable de la présidence de la Commission permanente, puisqu'il revient à celle-ci de fixer l'ordre du jour et d'assurer la conduite des débats au sein de la Commission permanente. D'autre part, cette responsabilité emporte également la vice-présidence du Conseil maritime de façade, ce qui permet de participer à la continuité des travaux de cette instance. Le ou la Président(e) représente le Conseil lors des travaux du CNML. Je rappelle que le ou la Président(e) de la Commission permanente est élu(e) parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupement. À ce jour, je crois que le secrétariat n'a recensé qu'une seule candidature et, en l'occurrence, celle de Mme Béatrice ALIPHAT, représentante du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autres candidats souhaiteraient-ils se déclarer ? *A priori*, non, aucune personne ne se manifeste.

Le règlement intérieur prévoit qu'un temps de parole de 5 minutes peut être laissé à chaque candidat - en l'occurrence, puisqu'il n'y a qu'une seule candidature, à Mme ALIPHAT - pour présenter sa candidature. Si Mme ALIPHAT le souhaite, je lui passe la parole.

Mme ALIPHAT.- Merci beaucoup. Monsieur le préfet de région, M. le préfet maritime de la Méditerranée, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des associations et des organisations socioprofessionnelles, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, je vous remercie de me donner ce temps de parole.

Je vais commencer mes propos par des remerciements chaleureux à Raphaëlle LEGUEN, qui était la Présidente de cette Commission. C'est vraiment une experte du terrain qui a donné un nouveau souffle, surtout sur des sujets de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs. Cela lui tenait à cœur et elle a bien achevé cette mission.

J'ai un constat : une assemblée avec 80 membres et 5 collèges, nécessite de la coordination. Vous avez cité l'objectif, Monsieur le Préfet : l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer pour permettre des recommandations de l'ensemble des acteurs sur tous ces domaines, avec vraiment une idée de concertation efficace et pragmatique. C'est dans cette optique que j'envisage ma présidence.

Nos instances que sont tant le CMF que la commission permanente ne doivent pas être des « chambres d'enregistrement ». Le compte-rendu du questionnaire réalisé fin 2018 auprès des membres évoquait très précisément ce terme. Il était noté des marges de manœuvre insuffisantes pour les membres ainsi qu'une demande de plus grande transparence des débats et des décisions. Je pense que c'est ce que Mme LEGUEN avait essayé de mettre en œuvre et je pense poursuivre cette action.

Pour cela, je vois plusieurs axes :

D'abord, une Commission permanente pragmatique et active, véritable bras armé du Conseil. Cela impliquera de rapidement définir nos axes de travail prioritaires ; nous devons aussi nous organiser et choisir les vecteurs les plus pertinents pour traiter le fond des dossiers : Faut-il créer des ateliers, des groupes de travail, des Commissions ? Il existe déjà la Commission spécialisée Eolien flottant et son Conseil scientifique dont les travaux nourrissent nos échanges. La création de la Commission « Emploi et Formation aux métiers de la mer » sera une de nos priorités. Ensemble, nous définirons les moyens les plus adaptés.

Là, je souhaite effectuer une petite allusion cycliste même si je ne suis pas spécialiste. Dans des organisations similaires à celles mise en place au titre de la politique maritime intégrée, il y a un souvent la roue menante et la roue menée. C'est donc un peu ce que je propose vis-à-vis des services de l'État et de l'ensemble des membres de cette commission. Je ne propose pas d'inverser les rôles, mais d'avoir un engrenage cohérent entre cette roue menante et cette roue menée, en espérant, avec un peu d'humour, que nous n'aurons pas de roue libre. Ça, c'était la première chose.

Le deuxième sujet, c'est bien sûr de devenir la porte-voix méditerranéenne dans les instances nationales - et vous l'avez rappelé tout à l'heure, concernant notamment notre participation au CNML. Nous avons trois régions : la région Occitanie, la région Corse - je salue M. CODORNIU et Mme SANTUCCI qui sont présents - et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il y a donc un enjeu pour ces trois territoires, avec une voix commune à porter, mais bien évidemment, en gardant les spécificités et les organisations qui nous sont propres. Je pense en Occitanie au Parlement de la Mer, à l'AMCRE pour la région SUD et, pour la Corse, au PADDUC et aux instances qui lui sont liées.

Lors du dernier CNML, Mme la Ministre a évoqué une sorte de laboratoire d'idées. Je pense que l'on peut refaire l'analogie sur la roue menante et la roue menée. Le laboratoire d'idées, c'est peut-être à nous, les CMF, de devenir force de proposition. Les informations et les propositions doivent remonter des façades. Elles doivent être suffisamment pertinentes pour vraiment contribuer à la construction de nouvelles stratégies et nous représenter, c'est ce qui m'importe le plus.

Autre sujet : celui de la conciliation des enjeux environnementaux et économiques. Là, les choses sont structurées - et vous l'avez rappelé- avec les objectifs européens qui ont été fixés par les deux directives-cadre. Nous avons également la stratégie nationale pour la mer et le littoral, déclinée sur la façade méditerranéenne par le DSF. Les objectifs ont déjà été adoptés et pour le plan d'action tout est bien engagé. J'ai pour habitude de dire qu'un plan d'action, c'est bien s'il est concerté - et cela a été clairement le cas pour notre façade- mais c'est mieux s'il est mis en œuvre. Notre travail va être de garder « les pieds dans l'eau » -si je peux encore me permettre de faire une note d'humour- pour exécuter ce plan et prioriser les actions en cohérence avec les attentes de chacun de membres du Conseil.

Enfin, le renforcement de la co-construction. Pour cela, je souhaite être disponible pour chacun de vous, pour mieux vous connaître et échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur et que vous souhaitez voir aborder au sein du Conseil. Surtout, n'hésitez pas, vous avez mes coordonnées ou on vous les transmettra. Je serai ravie de vous rencontrer chacun individuellement.

Je vous remercie de votre attention.

M. MIRMAND.- Je vous remercie de vos propos, Madame ALIPHAT. Puisque nous n'avons pas d'autres candidatures qui se soient exprimées parmi les représentants des collectivités, je vous propose de procéder à un vote par acclamation, puisque désormais, du fait de la modification de notre règlement intérieur, c'est une procédure qui peut être retenue pour permettre cette élection.

(Il est procédé au vote)

(Mme Béatrice ALIPHAT est élue Présidente de la Commission permanente par acclamation)

Je lui adresse mes sincères et chaleureuses félicitations. Je ne pense pas qu'il soit possible d'émettre des applaudissements pour cette élection en visioconférence, Madame la Présidente, mais je pense qu'ils sont destinés électroniquement pour vous féliciter.

Mme ALIPHAT.- Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Mme SANTUCCI a demandé la parole.

Mme SANTUCCI.- Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Préfet, et merci à tous pour ces présentations. Je voulais tout simplement féliciter Mme ALIPHAT pour cette élection. La Corse que je représente sera à ses côtés. Je partage complètement son analyse et ses propos. Je lui souhaite donc un bon travail et une bonne présidence. Je souhaite effectivement que quelques petits détails changent et je pense que nous serons tous ensemble présents pour l'accompagner dans cette mission. Merci.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup de ce message. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? *(Pas d'autres demandes de prise de parole.)*

Je vous propose, en réitérant mes félicitations à Mme ALIPHAT, de poursuivre notre ordre du jour. Je passe la parole à M. le préfet maritime.

Points pour information :

5 - Eolien en mer :

- Synthèse des travaux des instances du CMF ;

VAE ISNARD.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Vous avez déjà beaucoup évoqué le problème de l'éolien dans votre propos introductif. Je rappellerai que les membres du CMF, sous le pilotage de la DIRM, ont activement participé aux travaux préparatoires au débat public. Cette mobilisation - et la qualité du travail collectif, dans un contexte qui était pourtant difficile - a permis de proposer à la Ministre, puis à la Commission nationale de débat public, une synthèse qui a été très appréciée, car elle était précise et spatialisée -c'était le sujet : définir ces zones d'études et

d'exploration- et ces travaux ont même reçu les félicitations de la Ministre, Mme POMPILI. Cela permet aujourd'hui d'éclairer au maximum les travaux du prochain débat public à venir, et dont on a déjà évoqué les échéances. Ces travaux collectifs ont permis de donner une vision collective des différents acteurs et des différents usagers de la mer sur une problématique complexe et qui a obtenu un large consensus, même si l'on sait qu'il faut être vigilants et attentifs à certains avis.

Monsieur FREDEFON, je propose de vous céder la parole pour présenter les travaux. Ensuite, M. AUTRIC, le Directeur du projet éolien, présentera l'organisation des services de l'État dans le cadre de ce débat public.

M. FREDEFON.- Merci, Amiral. Vous ne me voyez pas, mais je suis Franck FREDEFON de la DIRM Méditerranée. Je suis le responsable du service qui a piloté, sous l'autorité du Préfet, ce travail de concertation. Ce point à l'ordre du jour a vocation à vous apporter trois éléments qui sont détaillés dans le dossier de séance. Le premier élément est de vous faire une synthèse des travaux de concertation qui ont été menés sous l'égide de la Commission spécialisée éolien flottant. L'ensemble des membres du CMF n'ont pas été associés, c'était uniquement les membres de la commission spécialisée. L'intérêt est donc de porter ces informations à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil aujourd'hui réuni. Le deuxième point est de faire une synthèse des travaux du Conseil scientifique qui a été créé en début de l'année, en appui à la Commission spécialisée Eolien. Le troisième point, qui vous sera présenté par Frédéric AUTRIC, est de vous faire un point sur ce que l'on connaît du futur débat public sur l'éolien commercial en Méditerranée.

Résultat des travaux de concertation menés au sein de la Commission spécialisée :

La première chose que je souhaite rappeler, c'est que les membres de la Commission spécialisée Eolien flottant sont à l'initiative de ce travail. Vous avez demandé que l'on puisse faire en sorte que vous vous exprimiez avant le débat public pour que votre expression soit portée à la connaissance du grand public pendant le débat. À votre demande, ces travaux ont été organisés. Ils se sont tenus entre fin 2019 et l'été 2020- ; travaux qui sont originaux, parce que la démarche était inédite. Seule notre façade s'est engagée dans cette voie. Sur les autres façades, le débat public a été initié sans que les acteurs n'aient pu s'exprimer en amont de cette manière collégiale. Nous avons innové et je pense que collectivement nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le résultat de cette concertation -et vous l'avez dans votre dossier de séance-, c'est qu'une carte a été élaborée ; carte avec quatre catégories de zones qui reflètent différents niveaux d'adhésion. En plus de cette carte, des préconisations ont été émises par les membres de la Commission spécialisée et qui ont été relayées par les Préfets coordonnateurs.

La première préconisation, c'est qu'il est nécessaire d'avoir un équilibre régional, notamment entre les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, pour que l'on puisse avoir une implantation au large des deux régions de l'éolien commercial.

Le deuxième élément, c'est le degré d'adhésion. Sur la carte, vous avez différents degrés d'adhésion qui ont été exprimés, y compris pour les degrés d'adhésion les plus forts. Cela ne signifie pas une unanimité parmi les acteurs. Par exemple, y compris dans les degrés d'adhésion les plus forts, nous avons encore des enjeux environnementaux et des enjeux de pêche qui sont parfois très importants et qu'il faut prendre en considération.

Le troisième point - je viens d'en parler, mais je pense qu'il faut insister dessus-, ce sont les enjeux environnementaux qui sont prégnants, avec des besoins d'acquisition de données. Le Conseil scientifique a exprimé son point de vue sur ce sujet et a demandé à ce que l'on puisse mener des travaux d'acquisition de données complémentaires et c'est la raison pour laquelle l'OFB est en train d'élaborer sur sa maîtrise d'ouvrage la possibilité de mettre en place une étude qui serait de l'ordre de 4 ou 5 M€ sur trois ans, pour améliorer la connaissance sur l'avifaune dans le golfe du Lion et les impacts potentiels des éoliennes sur cette zone.

Ces travaux ont donné lieu à une validation du préfet maritime, du préfet de région PACA, du préfet de région Occitanie et de l'ensemble des préfets des départements concernés, et ont été envoyés à la Ministre. Comme vous l'avez souligné, la Ministre s'est félicitée des travaux que nous avons conduits tous ensemble ; ces travaux ont été portés à la connaissance de la Commission nationale du débat public. La Présidente s'est interrogée sur notre démarche alors que le débat public a précisément cette vocation de travailler avec les acteurs. Avec la DGEC - qui est le maître d'ouvrage côté Etat - nous avons expliqué l'intérêt d'avoir eu cette phase de collégialité et de croisement des

différents enjeux entre les acteurs qui soit fournie de manière synthétique à l'ensemble du grand public. La Présidente a finalement accepté que l'on porte l'ensemble de ces éléments à la connaissance du public.

Maintenant, l'intérêt pour la DIRM sur ce sujet, c'est que l'on puisse continuer à avoir un rôle dans la Commission spécialisée, y compris pendant le débat public. C'est également que l'on puisse trouver le bon rôle et la bonne manière d'agir des instances qui ont été mises en place par les régions -le Parlement de la Mer côté Région Occitanie et l'AMCRE côté Région Provence Alpes-Côte d'Azur - pour que l'on puisse ensemble trouver une manière de mobiliser ces instances qui ont bien fonctionné jusqu'à présent. C'est une discussion que l'on doit avoir - et que l'on a actuellement - avec la DGEC (le maître d'ouvrage côté Etat) et RTE (l'autre maître d'ouvrage pour la partie raccordements). On doit également avoir une discussion en Commission permanente, sous votre présidence, Madame ALIPHAT. Je pense que ce sera un point important de la future réunion de cette Commission.

Le deuxième point que je souhaitais présenter, mais je vais aller assez vite, c'est le Conseil scientifique qui a été créé en début d'année. Il s'est réuni deux fois : la première fois pour valider la composition du Conseil et entériner la désignation de deux rapporteurs : François BONHONNE et Sylvain PIOCH. Ils sont membres du Conseil maritime de façade, ils pourront donc rapporter d'une manière tout à fait légitime. Le Conseil a ensuite émis un avis sur la méthode de prise en considération des enjeux environnementaux dans cette planification de l'éolien flottant commercial. Il a été suivi par les membres de la Commission spécialisée. Ce Conseil va se réunir vendredi prochain et cette réunion sera l'occasion de travailler sur l'étude bibliographique qui doit être menée en amont du débat public. Le bureau d'études qui a été sélectionné par la DGEC présentera sa méthodologie et le Conseil échangera de la meilleure manière de travailler sur cette étude bibliographique.

Le dernier point sur l'éolien, c'est sur le prochain débat public. Frédéric, je te laisse la parole.

VAE ISNARD.- Monsieur le Préfet, si vous me le permettez, juste avant, je voudrais féliciter ce groupe qui a fait un travail remarquable sous le pilotage de la DIRM. Quand on voit les difficultés que l'on a eues sur d'autres façades, je pense que ce travail en amont a permis de créer des bases solides et de mettre en avant où il y a consensus et où il n'y a pas consensus. Cela va permettre d'alimenter de manière sereine, équilibrée et réfléchie le débat qui va accompagner ce projet. Bravo pour tout le travail qui a été fait, car il est vraiment d'une grande qualité.

M. FREDEFON.- Merci, Amiral. Frédéric, peux-tu présenter les prochaines échéances du débat public, ou du moins ce que l'on en connaît ?

- **Prochaines échéances (dont débat public).**

M. AUTRIC.- Le processus de déploiement des projets éoliens et leur raccordement au réseau de transport d'électricité a été réformé par la loi d'un État au service d'une société de confiance en 2018. Désormais, c'est l'État qui porte au débat public le projet avant de choisir l'opérateur industriel qui sera chargé de réaliser ou d'exploiter les parcs d'éoliennes. C'est dans ce cadre réglementaire que la ministre de la Transition écologique a saisi la Commission nationale du débat public, préalablement au lancement des procédures de mise en concurrence pour deux parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée de 250 MW chacune à attribuer à un ou des opérateurs industriels en 2022, et également leur extension de 500 MW chacune à attribuer en 2024.

Dans le dossier de saisine -nous vous l'avons rappelé-, les travaux qui ont été fait au niveau de la façade ont été présentés et une des attentes du maître d'ouvrage vis-à-vis du public, c'est que celui-ci puisse identifier au moins trois zones préférentielles pour le développement des projets éoliens, avec au moins une zone en région Occitanie et au moins une zone en région Provence Alpes-Côte d'Azur, ces zones devant trouver leur place dans les quatre macro-zones que nous avons identifiées à potentiel et qui sont inscrites au document stratégique de façade. Le travail infra-zones qui a été fait par la Commission spécialisée Eolien au 1^{er} semestre de cette année sera également porté à la connaissance du public.

La Commission nationale du débat public, au vu des enjeux socio-économiques et environnementaux attachés à ces projets d'éoliennes en mer, a donc décidé l'organisation de ce débat public et en a confié l'animation à une Commission particulière dont la Présidente a été nommée début septembre : Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC. La Commission a été étoffée de trois

membres qui ont été désignés début novembre et deux membres supplémentaires vont rejoindre la Commission particulière ; ils seront désignés début décembre par la plénière de la Commission nationale du débat public.

Ce débat public est un processus de démocratie participative qui a vocation à associer le public, au sens large du terme, en amont des décisions qui portent sur les grands projets. Habituellement, et ce sera le cas pour nous, ce débat public se structure en trois temps : un premier temps qui est une phase de préparation du débat, un deuxième temps qui est un temps d'animation du débat public proprement dit, et enfin un troisième temps qui est un temps de restitution des travaux du débat public. Ces trois temps permettent à la Commission particulière de jouer son rôle en tant qu'organe indépendant et neutre qui ne prend pas parti pour ou contre le projet, mais qui vient pour animer et toucher le public le plus large possible. Cette phase de préparation démarre. Elle va permettre à la Commission de bien appréhender le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée, de déterminer les principaux enjeux qui sont soulevés par ce projet et d'identifier les publics concernés afin de déterminer quelles sont les modalités d'information et de participation les plus pertinentes pour, notamment, mettre en place des réunions publiques de proximité, des ateliers thématiques, des plates-formes web et d'autres modalités d'association du public.

Dans cette phase de préparation, de son côté, le maître d'ouvrage -que je présenterai tout à l'heure- construit ce que l'on appelle « son dossier de maître d'ouvrage » qui est le dossier synthétique qui sera soumis et présenté au public. Nous y travaillerons, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Le deuxième temps, c'est l'animation du débat. C'est la Commission qui décide de la manière d'organiser le débat. Elle va s'appuyer sur trois principes fondamentaux qui sont : un, le principe d'argumentation, deux, Le principe de transparence de l'information et, trois, le principe d'équivalence.

Le principe d'argumentation, comme son nom l'indique, implique que chacun puisse exprimer son point de vue en faveur ou en défaveur des projets d'éoliennes flottantes en Méditerranée, mais il doit le faire de manière argumentée. Le deuxième principe de transparence de l'information, consiste pour la Commission à donner à connaître au public le maximum d'informations sur le projet, ses avantages, ses inconvénients, et les effets qu'il peut avoir sur les usages comme sur l'environnement. Le troisième principe qui est l'équivalence, exige un accès au débat pour tous les publics. Chaque personne pouvoir participer au débat, quel que soit son statut.

Enfin, il y a un temps de restitution qui arrivera à la fin et qui permettra à la Commission de dresser le compte-rendu du débat -j'appellerai cela une « cartographie des arguments »-, ce qui permettra à cette issue, au porteur de projet -et donc à l'État - de faire connaître sa décision dans un délai de trois mois après la restitution des éléments du débat.

En termes de calendrier, nous, porteurs de projet – nous souhaitons un calendrier qui nous permettrait de finir la phase préparatoire au tout début de l'année, de telle sorte que le débat puisse se lancer vers le milieu du mois de février et se terminer au tout début de l'été, ce qui permettrait d'avoir une restitution à la rentrée (septembre/octobre). Le ministère pourrait ainsi, en fin d'année 2021 au plus tard, faire connaître son choix sur les zones préférentielles qu'il retiendra pour lancer les appels d'offres des deux premiers parcs de 250 MW.

En termes de gouvernance pour porter ce projet, je précise que l'on a une organisation à deux échelles : au niveau national et au niveau local. Au niveau national, le projet est porté par le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Mer étant associé. Au sein du ministère de la Transition écologique, une Direction de l'administration centrale est spécialisée – il s'agit de la Direction de l'Énergie et du Climat - qui porte le projet qui est présenté au débat public, réalise les études préalables et sera chargée de la mise en concurrence des opérateurs industriels.

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) est également maître d'ouvrage du projet pour la partie « raccordements », puisque si les éoliennes produisent de l'énergie en mer, il faut ramener cette énergie à terre pour l'interconnecter avec le réseau. Cette partie raccordements est donc assurée par RTE.

Au niveau local, nous avons mis en place une équipe projet qui permet de relayer le niveau national et qui associe en son sein les différents services déconcentrés de l'État compétents et ses opérateurs. Dans cette équipe que j'anime, sachant que j'ai pris mon poste tout début septembre, on retrouve les services de la Préfecture maritime, la Direction interrégionale de la Méditerranée, les

services des SGAR -aussi bien Occitanie que Provence-Alpes-Côte d'Azur-, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les délégations à la Mer et au Littoral des DDTM qui sont concernées par ces projets d'éoliennes en mer, et, au niveau des opérateurs, le Cerema qui nous apporte un appui technique, et l'antenne de façade de l'OFB qui nous apporte ses compétences en matière d'environnement.

Je terminerai en précisant que nous travaillons de manière étroite à la préparation du débat avec les services techniques des deux régions, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de construire ensemble le dossier du maître d'ouvrage qui, comme je le rappelle, sera soumis au débat.

Voilà, dits synthétiquement, les éléments que je voulais porter à votre connaissance sur le futur débat public des éoliennes flottantes en mer Méditerranée.

M. MIRMAND.- Mesdames et Messieurs, avec l'accord du préfet maritime, je propose d'ouvrir le débat. Monsieur APLINCOURT ?

M. APLINCOURT.- Bonjour. Je salue tout d'abord Mme ALIPHAT et la félicite pour son élection. Nous connaissons son dynamisme et c'est très bien d'avoir quelqu'un comme vous en qualité de Présidente de cette Commission permanente.

Je suis membre de la Commission spécialisée éolien flottant en mer. Bravo pour l'organisation des ateliers. Cette organisation d'ateliers sous forme de visioconférence était une première pour moi et l'organisation était parfaite. On a pu très largement s'exprimer et s'apercevoir que nos préoccupations étaient bien prises en considération dans le cadre de ces ateliers.

Je voudrais intervenir sur un point : la question du calendrier. Nous avons tous en tête qu'il y a aussi des projets de fermes-pilotes, à raison de deux installations en Languedoc-Roussillon et d'une installation au large de la Camargue. Il est important que ces projets-pilotes avancent pour que l'on puisse en tirer le maximum d'enseignements pour pouvoir faire les bons choix concernant l'installation des projets industriels. Or, nous n'en avons pas entendu parler aujourd'hui. Je renouvelle donc cette demande de bien veiller à cette bonne articulation, parce que c'est à partir de ces expérimentations et de ces fermes-pilotes que nous pourront trouver des mesures d'évitement, parce que, dans tous les cas, on sait qu'il va y avoir des impacts environnementaux relativement forts. Tout en étant favorable au développement des énergies renouvelables, y compris de l'éolienne en mer, il est évident que ces préoccupations liées à ces impacts environnementaux restent très fortes, notamment au large de la Camargue.

Ce calendrier est donc très important. Il faut qu'on l'actualise systématiquement et que l'on en parle à chaque fois que nous avons une réunion sur les questions d'éoliennes en mer. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur APLINCOURT. Je laisserai M. FREDEFON reprendre la parole, mais je la passe tout d'abord à M. Michel MOLY qui représente le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

M. MOLY.- Merci beaucoup. Je tiens également à féliciter Mme la Présidente de la Commission permanente. Je sais que c'est beaucoup de travail, je la félicite donc doublement.

Je voulais prendre la parole en tant que Président du Parc marin du golfe du Lion. Je n'ai aucun problème avec le Parlement de la Mer ni avec mon ami M. CODORNIU, mais comme on n'a parlé que du Parlement de la Mer, je voulais vous rappeler que le Parc marin du golfe du Lion a voté à l'unanimité pour une expérience d'éoliennes flottantes sur son territoire de 4 000 km² et avait demandé à ne donner un avis pour l'éolien commercial qu'une fois qu'il aurait un retour d'expérience. Au début, nous avons insisté sur cet aspect, puis, comme nous avons vu qu'il fallait travailler en marche forcée, nous nous sommes investis pour réfléchir aux zones commerciales, mais on n'oublie toujours pas que le Conseil de gestion a voté à l'unanimité pour l'expérimentation et pour ne prendre une décision qu'une fois les retours d'expérience reçus. Je ne voudrais donc pas qu'on l'oublie, parce que je n'ai pas envie que mon Conseil de gestion croit qu'on l'a dupé. Merci.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. Je propose de passer la parole à M. VINCENT qui représente la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.

M. VINCENT.- Merci. Félicitations à la Présidente, j'ai hâte de la rencontrer pour échanger.

Je voulais revenir sur le document que vous nous avez envoyé. Je lis « *Le manque de connaissances existantes sur les enjeux environnementaux (notamment avifaune) et les possibles impacts associés, conduit la Commission spécialisée et son Conseil scientifique à demander des efforts importants en termes d'acquisitions de données, d'une part, et de travaux de production « à dire d'expert »* », ce qui est très sage, mais je lis également « *en amont, pendant et à l'issue de la phase d'association du public, d'autre part* ».

Je crains fort que si l'on produit des documents « à dire d'expert » pendant le débat public ou après le débat public on ait des recours divers et variés contre ces projets. Je pense qu'il est urgent d'avoir toutes les études nécessaires pour que le public puisse s'exprimer en toute connaissance de cause.

M. MIRMAND.- Merci, M. VINCENT. M. GUIRAUD, qui représente les professionnels des énergies marines renouvelables, souhaite également s'exprimer.

M. GUIRAUD.- Bonjour à tous. Félicitations à Mme ALIPHAT pour son élection. Simplement deux mots sur l'articulation de l'expérience des fermes-pilotes et de ce qui va suivre en dimension commerciale. Je veux juste rappeler quelques éléments de calendrier. L'ensemble des projets de fermes-pilotes sont aujourd'hui en cours de finalisation de leur phase d'ingénierie ; c'est quand même le premier retour d'expérience que nous sommes en train d'acquérir. L'ensemble des études des états initiaux pour ces projets ont eu lieu et l'étude de l'ensemble des paramètres environnementaux est aussi une phase de retours d'expérience pour nous. Pour la plupart des projets en Méditerranée, les mises en service devraient avoir lieu à la mi-2023.

Si je reprends le calendrier qui a été donné tout à l'heure par le chef de projet, côté État, de ce débat public, on aurait donc des attributions en 2022 ; *a priori*, plutôt à la mi-2022, voire fin 2022. Là, on est dans l'attribution de la zone de concession ; ils viendront à maturité pour des mises en service en 2027 ou quelque chose d'approchant. Dans la phase commerciale, on aura quand même les retours d'expérience, étape par étape, des fermes-pilotes.

Sur l'ensemble des fermes-pilotes, nous avons également pour obligation, en lien avec le Conseil scientifique du CMF, de mettre en place des Conseils scientifiques dédiés à nos projets - c'est dans nos arrêtés d'autorisation. Nous allons donc mettre en place, dans les mois et les années qui viennent, cette remontée de retours d'expérience qui servira ensuite à prendre en compte les données qui ont été récoltées dans les fermes-pilotes pour les phases commerciales.

L'idée n'est donc pas d'attendre que les retours d'expérience avant de lancer les choses, la France étant ce qu'elle est en termes de démarches administratives. En tout cas, nous, on applaudit le fait que l'on avance et que les délais soient tenus. Je tenais également à remercier la DIRM pour l'organisation des ateliers qui ont donné lieu à une restitution que je pense de qualité. Je rejoins M. APLINCOURT, tout le monde a effectivement été entendu et écouté, et maintenant la parole est au public. Merci à tous.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Je laisse la parole à M. FREDEFON pour apporter quelques éléments en écho à vos interventions.

M. FREDEFON.- Merci, Monsieur le Préfet. Finalement, les différentes interventions nous posent la question de l'articulation entre les sites-pilotes, les données complémentaires que l'on doit acquérir et, *in fine*, l'autorisation des parcs commerciaux. Vous savez tous que, pour arriver à la mise en place de fermes commerciales, les procédures sont très longues. Pour l'État, comme vous venez de l'évoquer, Monsieur GUIRAUD, il ne s'agit pas d'attendre l'ensemble des retours d'expérience avant de lancer les procédures. En revanche, nous les attendrons avant de valider la mise en place des sites commerciaux. Les choses se font finalement au fil de l'eau, avec différents points d'étape tout au long de la procédure ; points d'étape qui nous permettront, au fur et à mesure, d'avoir à la fois les retours d'expérience sur les sites-pilotes pour un premier élément de validation de la procédure et les éléments complémentaires sur les données que j'ai évoquées tout à l'heure, et notamment l'étude sur les oiseaux qui va durer trois ans. Et enfin, nous aurons le retour d'expérience que vous avez évoqué, Monsieur MOLY, pour le Parc marin du golfe du Lion. Ce retour d'expérience de trois ans, nous l'aurons, *in fine*, avant d'autoriser les parcs commerciaux.

Idéalement, dans un monde parfait, nous aurions préféré avoir toutes les données nécessaires tout de suite, mais nous sommes sur un champ qui est malheureusement parfois très pointu. Nous avons donc besoin de mettre en place toutes ces études et de travailler en même temps pendant cette procédure qui dure plusieurs années.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Monsieur FREDEFON. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ?

M. OFCARD.- Je voulais simplement donner une information sur l'avancement du projet PGL. Nous avons une décision de la Cour administrative d'appel de Nantes qui a suspendu l'autorisation « Loi sur l'eau » sur la ferme-pilote PGL et donné un an à PGL pour produire des études supplémentaires. C'est intéressant de signaler que le juge n'a pas remis en cause la qualité des études d'impacts produites par PGL - une filiale d'EDF-, mais il a été au-delà de ce qui était préconisé à l'issue de l'étude d'impacts en soulignant que l'impact sur l'avifaune était tel que cela nécessitait que PGL demande une dérogation d'espèces protégées, ce qu'il n'avait pas voulu faire au départ.

Je pense que c'est intéressant de l'avoir à l'esprit par rapport à l'articulation entre les fermes-pilotes et les fermes commerciales. Si sur un projet de trois éoliennes un juge estime que les impacts sont suffisamment notoires pour que le dossier soit complété et, du coup, retarde le calendrier, il faut certainement s'interroger sur la qualité des dossiers qui seront présentés par rapport aux impacts des fermes commerciales qui, elles, seront bien plus grandes. Je voulais simplement attirer votre attention sur ce sujet.

M. MIRMAND.- Merci de cette réaction complémentaire. Nous allons naturellement nous mobiliser pour mettre en œuvre les prescriptions et les orientations de la Cour administrative d'appel. Nous allons terminer ou compléter les études qui sont prévues, en particulier sur l'avifaune, et recueillir l'avis des deux Parcs de Port-Cros et des Calanques pour permettre de répondre à ces demandes.

S'il n'y a pas d'autres souhaits de prise de parole, je vous propose de clore ce point de l'ordre du jour et de poursuivre avec le point 6.

6 - Présentation et échanges sur le document stratégique de façade (DSF) - projet de plan d'action, dispositifs de suivi et actualisation des cibles de la stratégie de façade maritime.

Je rappellerai très simplement en introduction de ce point qu'un travail considérable a été réalisé. Il est à la mesure des attentes très fortes au niveau national, mais surtout des attentes des acteurs économiques locaux, qu'il s'agisse des pêcheurs, des aquaculteurs, des industriels, des gestionnaires de port qui ont naturellement, pour beaucoup d'entre eux, souffert et souffrent encore de la crise et pour qui ce projet, articulé comme il le faut, avec le plan de relance et avec les contrats de plan État/Région, peut représenter naturellement des perspectives d'espérer un redémarrage de l'activité économique dans les semaines et dans les mois à venir.

Ce document, comme vous avez pu le constater, Mesdames et Messieurs, se concrétise avec le travail qui vous a été transmis avec les documents de séance. Ce projet entre dans sa dernière ligne droite, puisque le calendrier national nous impose une saisine de l'Autorité environnementale en janvier prochain.

Je vous propose, pour rentrer plus dans le détail, de passer la parole à Mme Maria RUYSSSEN de la DIRM pour pouvoir faire une présentation plus détaillée de ce document stratégique. Ensuite, je vous proposerai naturellement d'ouvrir le débat. Madame RUYSSSEN, je vous passe la parole.

Mme RUYSSSEN.- Merci, Monsieur le Préfet. Amiral, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, je vais vous présenter un point d'avancement des travaux du document stratégique de façade qui concernera aujourd'hui, à la fois le volet stratégique et le volet opérationnel, dont la cohérence -je le rappelle- est fondamentale.

Sur le volet stratégique, le premier point que nous vous soumettons aujourd'hui est d'approuver des cibles complémentaires à celles déjà fixées dans la stratégie de façade. En octobre 2019, pour mémoire, nous avons approuvé un volet stratégique qui était caractérisé par des objectifs, eux-mêmes assortis d'indicateurs qui permettaient d'en mesurer l'atteinte. Dans ce premier DSF, la France a choisi d'assortir d'une cible les objectifs environnementaux pour traduire l'ambition que l'on se donne collectivement sur les six ans dans l'atteinte du bon état écologique. Par exemple, l'objectif de réduction de l'atteinte à l'intégrité des fonds par l'artificialisation et les ouvrages ou les activités maritimes a pour cible, depuis octobre 2019, le fait de limiter à 0,1 % d'augmentation l'artificialisation actuelle.

Les objectifs socio-économiques n'étaient pas assortis de cibles pour cet exercice, car il nous faut le temps d'identifier les réseaux de suivi et de définir des ambitions, à la fois collectives et propres à chaque territoire ; je reviendrai là-dessus dans mon deuxième point sur le dispositif de suivi.

En octobre 2019, 23 cibles n'avaient pu être définies, car il nous restait des travaux de précision et des travaux techniques et scientifiques à mener pour définir un état de référence et un dispositif de suivi associé. Ces 23 cibles sont aujourd'hui définies et vous pouvez en prendre connaissance dans les pièces mises en annexe sur le site Internet de la DIRM. Ces cibles concernent majoritairement les zones de protection forte qui vous seront communiquées et soumises plus tard en séance par Marion BRICHET. Elles concernent également les problématiques liées à la politique de l'eau et ont été définies par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au cours de son exercice d'élaboration du programme de mesures DCE et des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, ce qui nous assure par conséquent une cohérence parfaite au niveau stratégique entre les deux SDAGE, le programme de mesures DCE et le document stratégique de façade Méditerranée.

Sur le volet opérationnel, nous vous soumettons deux points qui correspondent aux deux volets du DSF : un dispositif de suivi et un plan d'action.

Le dispositif de suivi regroupe le programme de surveillance du milieu marin 2^e cycle, auquel s'ajoute logiquement une partie socio-économique de la façade qui est élaborée pour la première fois, puisque le DSF correspond également au premier exercice de planification intégrée environnementale et socio-économique.

Le dispositif de suivi est un exercice qui est entièrement piloté par notre administration centrale -donc au niveau national- et qui est commun aux quatre façades. Sur la partie environnementale, un retour critique du premier programme de surveillance a été fait, en lien avec les universitaires et les nombreux experts climatiques, pour améliorer ce dispositif de suivi et le rendre plus opérationnel.

Durant notre premier confinement, des ateliers sur les 13 programmes thématiques, en regroupant chacune des têtes de réseau, chacun des experts scientifiques, les services déconcentrés et les opérateurs de l'État, ont été organisés. Sur la partie socio-économique, une première version est en cours de production par la délégation à la Mer et au Littoral, et la liste des réseaux de suivi et de surveillance est en cours de consolidation, avec notre appui.

C'est donc un document qui est extrêmement technique et scientifique, principalement axé sur la valorisation et le dimensionnement des réseaux de données qui sont accessibles à tous. Le dispositif de suivi sera déposé à l'Autorité environnementale en même temps que le plan d'action.

Pour ceux d'entre vous qui ont participé aux ateliers de concertation sur le plan d'action, vous avez pu voir à quel point il est compliqué d'organiser des ateliers en distanciel réunissant plus de cent personnes sur des sujets aussi techniques et divers. Compte tenu des conditions de travail que nous imposent depuis mars dernier la crise sanitaire, notre choix a été de concentrer notre travail en façade sur le plan d'action qui impliquait et impliquera réellement et concrètement chacun d'entre vous et dont la somme d'informations nous paraissait déjà suffisante en ces périodes.

En conséquence, nous vous proposons aujourd'hui de déposer le dispositif de suivi à l'Autorité environnementale dans l'état où il nous sera remis par le niveau national, et nous nous engageons à exploiter pleinement la phase de consultation institutionnelle, c'est-à-dire à partir des mois d'avril/mai prochains, pour vous aider à vous l'approprier, à le compléter le cas échéant et à tenir compte des dispositifs de notre façade et d'en refléter comme il faut les enjeux.

En revanche, le plan d'action a été bâti grâce à de nombreuses phases de concertation des acteurs et à une large adhésion et mobilisation de votre part. Je ne vous rappellerai pas chacune des phases de concertation que j'ai eu l'occasion de vous détailler à de nombreuses reprises. Je tiens simplement à vous dire que le plan d'action dans sa version finalisée a été concerté avec beaucoup d'entre vous le 6 octobre dernier - avec plus de 120 acteurs dans un atelier virtuel- et a été validé en Commission administrative de façade le 8 octobre dernier.

Un travail spécifique avec les services déconcentrés de l'État - donc principalement les DDTM et les DREAL- a été mené pour affiner au maximum l'opérationnalité des actions et les responsables de leur mise en œuvre. Cela nous amène aujourd'hui à la version du plan d'action qui vous a été soumise dans les documents de séance.

Plutôt que de tenter aujourd'hui une synthèse de ce plan d'action qui n'en rendrait qu'imparfaitement la transversalité et la précision, j'aimerais partager avec vous certains constats qui nous permettent de considérer avec optimisme sa mise en œuvre.

Ce plan d'action comporte 95 actions. Il faut savoir que chacune à un pilote, des partenaires techniques et des sources de financement bien identifiées. Nous avons fait le choix de ne pas conserver les actions qui n'étaient pas dotées d'un pilote ou de moyens financiers appropriés. C'est ce que vous constaterez dans les fiches actions et dans le tableau synthétique du plan d'action qui figurent dans les annexes et auxquels je vous renvoie.

Sur ce volet environnemental, nous avons 57 actions, soit 5 actions de plus que le plan d'action pour le milieu marin 1^{er} cycle. C'est une marche supplémentaire que nous considérons comme largement franchissable. En 2020, un an avant le terme du PAMM 1^{er} cycle, sachez que l'ensemble des actions méditerranéennes sont engagées et qu'une grande majorité est aujourd'hui achevée. Vous en trouverez le bilan détaillé sur le site de la DIRM et des points d'avancement réguliers vous sont envoyés au travers de la lettre du PAMM, dont un exemplaire vous sera prochainement transmis.

Pour aboutir à ces réalisations, nous avons construit des partenariats avec le réseau associatif et les professionnels de la Mer qui se sont affermis et consolidés au cours de l'exercice et qui nous donnent de bons espoirs pour la suite.

Nous avons également eu la chance de construire des partenariats très forts avec les opérateurs de l'État - notamment l'OFB et l'Agence de l'eau - et les collectivités ; partenariats qui se concrétisent par des actions d'ampleur au travers des appels à projets et des cadres d'interventions cohérents et pérennes. À ce titre, je citerai le plan Littoral 21, le cadre d'intervention régional de l'Occitanie ou le plan Mer de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces six dernières années, 20 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre de l'ensemble des actions du PAMM, de manière partenariale, par chacun des acteurs institutionnels. De nombreuses actions, tant environnementales que socio-économiques, bénéficieront largement de ce travail collectif rodé et leur mise en œuvre en sera facilitée.

Pour les actions à dominante socio-économique, la grande évolution du DSF par rapport au PAMM est d'être un document partagé entre l'État et les collectivités. Les nombreux travaux de concertation avec les collectivités font que nous sommes certains de la cohérence du DSF avec les ambitions de chacune des régions. Nous avons inscrit autant que possible cette cohérence dans les documents et plans de financement partagés, notamment les contrats de plan État/Région.

Pour finir, nous vous avons transmis un des six livres qui constitueront le livrable du plan d'action ; c'est le chapitre « Littoral » que vous pouvez trouver maqueté sur le site de la DIRM.

Au travers de ce projet de livrable, nous avons souhaité mettre en avant cette dynamique partenariale et innovante si spécifique à la façade méditerranéenne et qui a fait jusqu'à présent son succès et ses réalisations majeures. Ainsi, pour donner du corps et une histoire à chaque action, vous verrez que nous nous sommes efforcés de réaliser le bilan des actions existantes et de mettre en valeur une initiative innovante portée par l'un d'entre vous, que ce soit une association, une collectivité, un territoire ou un acteur de la vie maritime littorale en particulier. Cela permet de mettre en perspective l'action, cela en justifie la pertinence et en éclaire par avance les modalités potentielles de mise en œuvre et les partenaires sollicités.

Nous avons également pris soin de préciser pour chacune des actions la contribution environnementale et la contribution à la dynamique socio-économique pour la façade, de manière à nous assurer de leurs bénéfices ou d'en prévenir à l'avance les écueils, et de définir des mesures d'accompagnement adaptées. Ce livrable illustre ainsi de manière extrêmement concrète cette dynamique collective que nous travaillerons encore à renforcer pour mettre en œuvre l'ensemble du plan d'action et atteindre les ambitions que nous avons actées il y a un an.

Avant de vous remercier pour votre attention sur ce sujet, je tenais simplement à vous dire que c'est mon dernier Conseil maritime de façade parmi vous, en tout cas derrière le micro, et que j'avais été extrêmement heureuse de travailler auprès de chacun d'entre vous. J'ai beaucoup appris à votre contact. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Madame RUYSSSEN. Je saisis cette occasion pour vous remercier pour le travail qui a été accompli et vous souhaiter un plein succès dans vos nouvelles responsabilités, à l'IFREMER je crois. Je voudrais surtout saluer la qualité du travail qui a été conduit -

et qui continue d'être entrepris - pour ce document stratégique de façade dont vous avez rappelé le caractère documentaire extrêmement fouillé et qui constituera une somme de connaissances considérable sur la façade méditerranéenne. Je voudrais également saluer, puisque vous l'avez vous-même relevé, son caractère opérationnel : 95 actions, des financements qui ont été prévus pour chacune d'entre elles et des responsables qui sont chargés de piloter les actions correspondantes. Tout cela témoigne du fait que ce document n'est pas qu'une somme encyclopédique, mais a bien pour objectif et pour finalité de mieux coordonner l'ensemble des dispositifs mis en œuvre sur cette façade.

Je vous propose de consacrer un temps à des échanges sur ce document. Qui souhaite éventuellement s'exprimer ? Peut-être que l'Agence de l'eau peut intervenir ?

Mme ASTIER-COHU.- Bonjour à tous. Merci de me proposer cette prise de parole. Juste pour conforter ce qui a été dit sur l'articulation entre le projet de document stratégique de façade - en ce qui concerne son volet environnemental en particulier - et les deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui sont en cours d'élaboration dans un calendrier tout à fait analogue sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Les deux Comités de bassin ont chacun adopté les projets de SDAGE fin septembre et début octobre pour également saisir l'avis de l'Autorité environnementale en vue d'une consultation des assemblées et du public qui démarrera un peu avant celle du projet de document stratégique de façade, mais avec une période de chevauchement qui permettra aux différents acteurs de contribuer simultanément aux deux sujets puisque, effectivement, il y a un lien très fort entre les actions qui vont être menées en matière d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques continentaux, mais également lagunaires et des masses d'eau côtières, puisque les deux SDAGE portent aussi sur ces milieux. Il y a donc un lien étroit entre ces actions qui sont portées par les deux SDAGE et leur programme de mesures, et les objectifs portés par le DSF.

Les travaux qui ont été menés de concertation avec les acteurs littoraux ont également permis d'alimenter ces deux documents. Nous aurons l'occasion de présenter au Comité maritime de façade chacun des deux projets de SDAGE à l'occasion de cette consultation officielle des assemblées - dont fait partie le CMF - au cours du printemps 2021 (vraisemblablement au mois de Juin).

M. MIRMAND.- Merci, Madame la Directrice. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Monsieur APLINCOURT ?

M. APLINCOURT.- J'ai une proposition à faire concernant le suivi des travaux. Je pense qu'il serait utile d'imaginer des Comités de suivi territoriaux à l'échelle des départements ou d'une autre manière à définir. Cela nous permettrait d'avoir, me semble-t-il, une mobilisation plus facile des acteurs - cela n'exclut pas tout le reste - et de régulièrement faire un point par rapport aux objectifs qui sont définis et aux programmes d'actions, tels qu'ils sont envisagés. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Madame RUYSSSEN, souhaitez-vous réagir par rapport à cette question de M. APLINCOURT ?

Mme BRICHET.- Merci de nous proposer la parole. C'est Marion BRICHET qui répond. Sur le dispositif de suivi, nous prévoyons d'organiser un groupe d'experts au niveau de la façade Méditerranée - notamment avec l'Agence de l'eau - qui nous aiderait à avoir plus de visibilité sur les dispositifs de suivi en Méditerranée et l'articulation avec le bon état écologique et les objectifs environnementaux du DSF. Sachant que, pour le premier cycle, nous étions plutôt spectateurs de la surveillance en Méditerranée et que, pour ce second cycle, nous souhaitons être plus acteurs et avoir une bonne vision des dispositifs pour pouvoir les utiliser et pour qu'ils nous accompagnent pour la mise en œuvre du plan d'action.

Mme RUYSSSEN.- Je complétera simplement les propos de Marion en vous confortant dans cette idée et en vous disant que l'on réfléchit activement à la mise en place d'une gouvernance plus locale pour suivre ces dynamiques, à la fois l'environnementales et socio-économiques. On est bien conscients que ce premier exercice était bien loin de nous.

M. MIRMAND.- Je me permets de le souligner, mais il faut en même temps que cette comitologie ne soit ni trop lourde ni de nature à remettre en cause la gouvernance à l'échelle de la façade qui est un élément important pour la cohérence des politiques publiques, c'est-à-dire la cohérence stratégique et partagée par l'ensemble des acteurs du Conseil de façade. Monsieur le Directeur ?

M. FREDEFON.- Sur ce sujet, au niveau local, nous avons déjà des instances qui existent (Parlement de la Mer, AMCRE) et qui peuvent être utiles pour faire un suivi sur la partie socio-économique. Comme l'a évoqué Marion BRICHET, nous aurons un suivi sur la partie environnementale avec des experts qui sont en train d'être désignés, mais sur la partie socio-économique, où le rôle des Régions est important.

C'est un sujet qui pourrait être discuté en Commission permanente dans un premier temps, pour voir côté État et côté Régions comment nous pourrions travailler ensemble.

M. MIRMAND.- Encore une fois, avec le souci de bien consolider la cohérence de cette vision de façade qui est vraiment essentielle dans cette politique que nous mettons en œuvre, quels que soient les acteurs au niveau local, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou économiques. Y a-t-il d'autres réactions par rapport à ce document stratégique ? *(Pas d'autres réactions.)*

Je vous propose, en remerciant à nouveau Mme RUYSSSEN du travail qu'elle a restitué aujourd'hui devant nous et en lui souhaitant bon vent pour ses responsabilités ultérieures, de passer la parole à M. le préfet maritime pour le point suivant de l'ordre du jour.

7 - Politique de gestion des mouillages des navires en Méditerranée :

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur le Préfet. En fin de compte, mon prédécesseur avait, au mois d'avril 2019, lancé l'idée de participer à mieux protéger nos herbiers de Posidonie, c'est-à-dire notre faune et notre flore côtières, vis-à-vis des navires qui venaient au mouillage, et notamment vis-à-vis des plus gros d'entre eux qui peuvent provoquer des dégâts importants sur les herbiers lorsqu'ils viennent mouiller leurs ancres et leurs chaînes. Nous avons donc lancé ce projet avec le Commissaire général DUCHESNE et M. PÉRON. Je viens de signer les premiers arrêtés préfectoraux - d'autres vont suivre. Le projet sera achevé d'ici la fin de l'année. Je vais céder la parole pour que le Conseil ait une présentation plus exhaustive.

M. DUCHESNE.- Il est effectivement important que l'on fasse un point succinct sur cette politique « mouillages ». Normalement, tous ces arrêtés auraient dû être adoptés avant l'été, mais le préfet maritime a souhaité prendre en compte la crise Covid ; il y avait notamment beaucoup de demandes de structures socioprofessionnelles qui ne souhaitaient pas que, juste après l'été, une nouvelle réglementation survienne.

Ce délai supplémentaire a été mis à profit pour approfondir certains points et le préfet maritime a commencé à signer les premiers arrêtés à partir du mois d'octobre, ce qui va nous donner le temps de parfaitement préparer la prochaine saison estivale. Je vais en dire deux mots.

Comme vous le savez, le préfet maritime a signé un arrêté le 3 juin 2019 qui donne les grands principes du mouillage en Méditerranée. Cet arrêté est décliné par des arrêtés locaux. Tout ce travail a été confié aux Directeurs départementaux des Territoires et de la Mer qui ont fait un remarquable travail sur le terrain. Le mot d'ordre était vraiment d'avoir la plus grande concertation. Pour certains départements, ce n'était pas facile ; je pense, par exemple, aux Alpes-Maritimes, au Var et au sud de la Corse où les enjeux en termes de grande plaisance sont majeurs. Ce travail a donc été fait et on a débouché sur un consensus. Il fallait ensuite prendre en compte la dimension « sécurité de la navigation », puisque si l'on adopte des zones de mouillage, cela peut engager la sécurité en mer. Ce travail a donc été ensuite validé dans des Commissions nautiques locales.

Le mot d'ordre était vraiment de trouver le bon équilibre entre la dimension de « sécurité de la navigation » et de protection de l'environnement, mais aussi de préserver la liberté de la navigation et la liberté d'usage de la mer.

Les projets d'arrêtés remontent vers la Préfecture maritime, et la Préfecture maritime réalise les derniers arbitrages en tant que de besoin. La mécanique suivante est ensuite la suivante : les arrêtés font l'objet d'une consultation du public, c'est-à-dire que, pendant trois semaines, la Préfecture maritime soumet à la consultation du public les projets « d'arrêtés mouillages », sous la coordination de Stéphane PÉRON qui réalise ensuite une synthèse des observations et prend en compte toutes les remarques pertinentes qui sont faites.

A ce jour, où en sommes-nous ? Trois départements ont fait l'objet d'arrêtés mouillages à compter de la mi-octobre, comme l'a dit le préfet maritime qui s'est lui-même déplacé à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT pour signer les premiers arrêtés des Alpes-Maritimes. Pour la Corse, une nouvelle date doit être calée pour signer les prochains arrêtés. A l'occasion du Conseil de gestion du

Parc marin du Golfe du Lion - et j'en profite pour saluer Michel MOLY- le préfet maritime a signé les arrêtés pour les Pyrénées-Orientales.

Pour le Var, quatre arrêtés ont fait l'objet d'une consultation et la Préfecture maritime rédige actuellement la synthèse ; elle va faire les derniers ajustements. Actuellement, nous avons en consultation un arrêté commun Var/Alpes-Maritimes pour le secteur de l'ESTEREL. Deux arrêtés sont mis en ligne pour les Bouches-du-Rhône. Il s'agit du Parc marin de la Côte Bleue et de la baie de La CIOTAT/ST-CYR qui, là aussi, est commune au Var et aux Bouches-du-Rhône. Nous attendons les dernières remontées pour les départements de l'Hérault et de la Haute-Corse, où les Commissions nautiques locales doivent être organisées.

Quels sont les secteurs majeurs qui demeurent ? Évidemment la côte occidentale pour la Corse du sud - où il y a encore un travail important à faire. Il en est de même pour la côte orientale pour la Haute-Corse et la zone du Parc des Calanques. Le Parc des Calanques a été très ambitieux avec également des zones de mouillage pour les petits navires - il y a donc une consultation importante. Avec Éric LEVERT, qui est présent, nous étions au Comité stratégique du Parc pour suivre les travaux, et la Préfecture maritime a demandé à ce que la priorité soit mise sur les navires de plus de 24 m.

Tout cela va se terminer avant Noël, comme le souhaitait le Préfet maritime, voire début janvier pour les derniers ajustements.

Quel est le travail qui nous attend désormais ? Tout d'abord, un travail d'observation des effets de nos textes. Nous avons essayé de les anticiper au maximum, mais des effets report ne sont pas à exclure. Toutefois, le préfet maritime pourra rapidement ajuster en tant que de besoin. Il n'est pas très compliqué de signer un arrêté lorsqu'il est bien justifié et bien expliqué. Un travail conséquent de pédagogie à l'égard des usagers de la mer est à entreprendre également. Il s'agira pour nous d'expliquer cette réglementation qui vise à protéger les herbiers de Posidonie. La Préfecture maritime va donc axer ses efforts sur la communication même si les enjeux sont aujourd'hui bien mieux connus qu'il y a cinq ans grâce aux d'actions d'associations environnementales, de l'Agence de l'eau et de l'OFB dont le travail est remarquable. Et puis, il faudra offrir des alternatives aux usagers de la mer. Marion BRICHET nous en parlera au titre de la DIRM, mais sachez que l'État a inscrit dans les plans de relance, notamment sous la férule des SGAR, des installations de mouillage pour les navires là où c'est nécessaire.

Nous nous félicitons donc de ce plan de relance qui favorisera l'accélération de la réalisation des projets. Je souhaite signaler que l'Agence de l'eau fait un énorme effort de financement de ces installations que sont les zones de mouillage organisées et les coffres pour les très grands navires.

Cet été, nous avons constaté de très fortes concentrations de navires dans des zones comme le Parc des CALANQUES ou de PORT-CROS, et cette gestion des mouillages va permettre de mieux équilibrer la pression dans certaines zones. Pour nous, ce qui est intéressant, c'est de voir que cette politique des mouillages est un excellent outil de gestion, mais aussi un outil qui doit favoriser le développement économique de notre littoral. Ce qui fait la richesse d'un pays, c'est une bonne gestion de son environnement. De très belles zones protégées, si elles concentrent une densité trop forte d'un point de vue humain et usage, ne peuvent que se dégrader et perdre en attractivité. Nous sommes convaincus que ce qui fera la richesse de masse, ce sont des parcs marins et des zones Natura 2000 bien gérées c'est-à-dire attractifs et respectueux de l'environnement.

En conclusion, le travail avance bien. Notre objectif dorénavant de bien préparer la prochaine saison estivale tant sur le volet communication que sur le volet mise en œuvre avec la préparation d'une instruction à destination des unités de contrôle.

Pour terminer, nous aurons besoin de vous tous pour nous aider à bien aborder la prochaine saison estivale. C'est vrai que, d'une certaine manière, nous allons bouleverser près de 2 000 ans d'habitudes en Méditerranée, mais l'époque a changée et, aujourd'hui, le maritime doit s'adapter.

Au sein du Conseil maritime de façade, est-ce que certains souhaitent ajouter des observations à mes propos ? Y a-t-il des questions ou des interrogations ? Nous sommes à votre disposition.

M. MIRMAND.- Je crois qu'il y a une demande de prise de parole de Mme BELLAN-SANTINI.

Mme BELLAN-SANTINI.- J'appartiens au Conseil d'administration des deux Parcs des CALANQUES et de PORT-CROS, et effectivement, nous nous sommes penchés sur le problème de la gestion très sérieuse des zones à protéger (des habitats et des herbiers). Puisqu'il est question du plan de relance, avez-vous pris en compte et envisagé ce que vous avaient demandé les deux Directeurs de ces Parcs, c'est-à-dire une présence en mer beaucoup plus importante ? Nous travaillons beaucoup pour la diffusion des connaissances et pour l'explication au milieu maritime, mais, sur le terrain, nous manquons de personnel. Au cours du dernier été, PORT-CROS a été confronté à des problèmes de surveillance. Dans les Calanques, c'est similaire nous avons des problèmes de surveillance de la fréquentation en mer. Je crois que ce point doit donc être très sérieusement pris en considération, en même temps que la politique de gestion et les arrêtés que vous avez adoptés et qui, d'ailleurs, nous satisfont tout à fait. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Peut-être que la représentante de l'OFB, qui doit être avec nous à cette visioconférence, peut apporter des éléments de réponse à la question qui vient d'être soulevée concernant les moyens humains pour les Parcs ?

Mme VERNEYRE.- Monsieur le Préfet, Amiral, bonjour à tous. Les moyens et les problématiques de moyens ont, à ma connaissance, été remontés pour les Parcs naturels marins et pour les sites Natura 2000, puisque nous souhaitons aussi accompagner les gestionnaires de tous les types d'aires marines protégées vers le renforcement de leurs moyens de surveillance, et notamment, de présence sur le plan d'eau, pour sensibiliser et accompagner les usagers vers ces nouvelles réglementations. Ces points ont donc bien été abordés dans le cadre des propositions faites au plan de relance pour l'OFB.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Madame. Je passe la parole à M. LEVERT.

M. LEVERT.- En complément de ce que vient de dire Mme VERNEYRE, j'aimerais signaler au Conseil maritime l'adoption du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin que nous avons validé lors de notre dernière Commission administrative de façade. Ce plan a précisément pour objectif d'organiser et de structurer tout l'effort de surveillance et de contrôle, en particulier dans les aires marines protégées. Nous en sommes à la V2 de ce plan et je pense que c'est une réponse qui vient tout à fait en complément des efforts que fait le ministère de la Transition écologique, notamment pour renforcer les moyens navals des aires marines.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. J'ajoute - et c'est la Secrétaire générale pour les Affaires régionales qui en a fait la suggestion - qu'il est toujours possible de s'appuyer sur les services civiques. Ces derniers peuvent être mobilisés en tant que de besoin pour les Parcs, afin de contribuer à cet effort d'encadrement des visiteurs ; cela peut également leur permettre d'accéder à des formations intéressantes pour leur futur parcours professionnel. Mme Christine PERGENT-MARTINI a demandé la parole.

Mme PERGENT-MARTINI.- Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Mme BELLAN-SANTINI sur l'aspect des moyens, puisque l'on a eu l'occasion de travailler cet été sur la zone de la réserve naturelle des BOUCHES DE BONIFACIO où il y avait quand même encore beaucoup de fréquentation, malgré la période Covid.

Je tenais à souligner l'excellence du travail qui a été mené en concertation sur la réserve naturelle des BOUCHES DE BONIFACIO. J'espère que cela va pouvoir continuer sur les autres parties de la façade Corse. En revanche, j'avais une question sur les aspects « restauration », puisque vous avez évoqué le fait qu'un volet « restauration » était envisagé, et sur les exigences et les attentes qu'il peut y avoir sur ce sujet. Il est clair qu'il va falloir proposer des solutions alternatives pour un certain nombre d'unités en termes de mouillage sur les différentes zones maritimes, mais je ne suis pas persuadée que l'on ait exactement les mêmes positions au niveau de la Corse et au niveau du reste du littoral méditerranéen français. J'aimerais donc savoir si quelque chose est prévu de ce point de vue.

M. MIRMAND.- La Direction de l'OFB souhaite-t-elle réagir par rapport à cette interrogation sur la restauration ?

Mme VERNEYRE.- Je n'ai pas d'éléments particuliers à apporter sur ce point. En revanche, je voulais préciser que dans les dispositifs d'accompagnement, en lien avec l'appel à projets partenarial qui est porté par la DIRM, l'OFB a également fait remonter au titre du plan de relance un certain nombre de demandes pour contribuer à l'équipement des zones de mouillage organisées et accompagne les collectivités notamment en Corse pour faire ce travail. Par ailleurs, en

matière de restauration, nous avons également fait remonter des projets visant le retrait des corps morts et des filets de pêche perdus qui contribuent aussi à la dégradation de l'habitat.

Un dernier point, si vous me le permettez, afin de souligner un travail que nous avons initié à l'échelle de la Méditerranée, à travers un groupe de travail qui s'appelle le « Mediterranean Posidonia Network » et auquel participent bon nombre de personnes, y compris des membres du Conseil maritime de façade. Ce travail vise à étendre les initiatives réglementaires et de protection de l'habitat à l'échelle de la Méditerranée, avec notamment un retour d'expériences sur les pratiques de réglementation et d'encadrement de la protection de l'habitat, et tout ça à l'échelle de la Méditerranée.

M. MIRMAND.- Merci, Mme la Directrice. Avant de passer la parole à M. VINCENT qui a levé la main, l'Agence de l'eau pourrait-elle également apporter quelques éléments complémentaires sur les actions de restauration?

Mme ASTIER-COHU.- Monsieur le Préfet, je peux juste compléter ce qui a été dit par l'OFB, puisque l'Agence de l'eau accompagne également financièrement des projets de restauration écologique, notamment sur la recréation d'habitats côtiers. Sur les herbiers en particulier, nous sommes encore dans des phases expérimentales de replantation. Nous ne disposons pas encore d'éléments suffisamment mûrs et probants pour pouvoir développer à grande échelle des programmes de replantation pour reconstruire ou recréer des herbiers qui ont été détruits par les mouillages. C'est justement pour cette raison qu'il est essentiel de préserver les herbiers vivants et que toute cette action qui est menée et toute la réglementation mise en place est vraiment fondamentale. Pour autant, nous accompagnons un certain nombre de projets expérimentaux pour ensuite pouvoir recréer ou en tout cas donner un coup de pouce pour la restauration de ces herbiers dès lors que la pression de mouillages sera effectivement levée sur les herbiers grâce à la réglementation et à la mise en place des mouillages organisés.

M. MIRMAND.- Merci, Madame la Directrice. Je passe la parole à M. VINCENT.

M. VINCENT.- Merci. Je voudrais tout d'abord féliciter tout le monde pour le travail qui a été fait. On en a parlé pendant longtemps ; maintenant, ce travail est fait et on connaît exactement les zones sur lesquelles il va falloir travailler. Je souscris à ce qu'a dit Mme BELLAN-SANTINI sur la partie « contrôles ». On constate sur quelques zones le manque est évident.

Je souhaiterais ensuite attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a pas que les Parcs, il y a aussi les zones Natura 2000. Nous avons une zone Natura 2000 en Mer, au CAP-SICIÉ, qui est importante. Avant de mettre des mouillages organisés, j'attire votre attention sur le fait qu'il faut absolument enlever tout ce qui est corps morts existants -les filets, mais aussi les câbles sous-marins. D'ailleurs, dans notre action « Contrat de Baie », nous avons une action avec la Marine nationale pour enlever les câbles sous-marins, parce que dans certaines zones, il y en a quand même quelques-uns.

Enfin, puisque l'on a parlé de restauration, je voudrais vous parler de déchets, parce qu'à chaque fois que l'on a des zones organisées et que l'on amène de la restauration, il y a des déchets. C'est donc quelque chose qu'il faut prendre en compte. Il faudra imposer à ceux qui viendront vendre des produits de repartir avec les déchets, parce qu'il serait dramatique de retrouver dans ces mêmes zones conquises par les Posidonies des bouteilles plastiques et autres. Merci.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur. Je propose de passer la parole à M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci, Monsieur le Préfet. Je suis le Directeur adjoint du Parc de PORT-CROS. Je voulais tout d'abord remercier les services de l'État, l'Agence de l'eau et la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur qui nous ont effectivement aidés depuis plusieurs années à mettre en place la fameuse ZMEL de la passe de BAGAUD. Ce sont 68 bouées qui nous ont permis de réguler une certaine partie de l'énorme flux que nous avons accueilli dans les eaux du Parc cet été. Je pense que nous sommes donc sur la bonne pente. Je voulais profiter des interventions précédentes pour vous dire qu'avec le plan de relance nous sommes maintenant sur les rails pour avancer du côté de PORQUEROLLES. Il faudra plusieurs années, notamment de concertations et d'études techniques, pour arriver au bout ; c'est toujours un travail très long, mais qui, à mon avis, peut être extrêmement fructueux et intéressant face à plus de 700 mouillages par nuit autour des plages nord de PORQUEROLLES.

Enfin, sur la question des moyens, la loi de finance est en train de discuter de la réduction des moyens pour les Parcs. Avec les parlementaires, nous sommes très attentifs à cela. C'est inquiétant et il est vrai que tous les partenariats que nous mettons en place cherchent à compenser ce manque de présence sur l'eau qui, par ailleurs, fasse à l'afflux que l'on a vécu cette

année, ne sera probablement jamais à la hauteur. Cet été a été exceptionnel, mais je pense l'été prochain nos concitoyens auront encore besoin d'un espace de liberté et beaucoup considèrent que la mer est cet espace, même si l'on ne peut pas les laisser y faire n'importe quoi. En tout cas, merci à tous pour ce que vous faites les uns et les autres au service de nos Parcs.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Je propose de passer la parole à M. ANDRIEU.

M. ANDRIEU.- Bonjour. Je représente la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer). Je pense aussi que cette protection passe par l'éducation des pratiquants et c'est pour cela que, grâce au soutien de la Région Occitanie, nous avons édité un guide des bonnes pratiques. Nous distribuons ce guide aux plaisanciers et aux pêcheurs récréatifs. Il a été distribué sur la totalité des façades à plus de 3 millions d'exemplaires. Cette année, nous mettons en œuvre un guide à destination du jeune public (jeunes pêcheurs récréatifs et jeunes plaisanciers). Monsieur CODORNIOU, j'espère que la région Occitanie va aussi nous soutenir sur ce beau projet que nous avons dernièrement finalisé. Voilà ce que j'avais à dire.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez raison de souligner l'importance de la pédagogie et la conviction qu'il faut déployer vis-à-vis des usagers. Madame BENASSAYAG ?

Mme BENASSAYAG.- Concernant les mouillages sauvages et tout type de mouillage qui détruit les fonds marins, particulièrement sur notre département des Alpes-Maritimes, nous avons décerné il y a un an un prix à Lionel PÉAN qui a inventé une sorte de plateforme générale où les bateaux peuvent accoster. Il s'agit de pontons avec une dizaine ou une quinzaine de navires, ce qui permet de ne pas avoir ce labourage des fonds marins. Il serait donc peut-être bien de regarder ce projet -ou d'autres, parce que cela doit également exister dans d'autres sociétés.

D'autre part, il y a 3 ans, nous avons implanté des digues mobiles sur la commune de VILLENEUVE-LOUBET - c'est le Conseil départemental qui a porté cette expérience - pour essayer de diminuer la portée de la houle et la destruction des routes adjacentes. Au bout de 3 ans, on a fait un point d'étape et on a prolongé l'expérience de pratiquement un an. Sur la protection du rivage, nous n'avons pas encore les résultats escomptés, mais concernant la vie autour des bambous qui forment cette protection, toute une vie écologique et poissonneuse s'est formée. Nous ne manquerons donc pas de vous donner les résultats de ces études d'ici la fin de l'année 2021.

M. MIRMAND.- Merci, Madame BENASSAYAG. Nous suivrons bien évidemment cette démarche avec attention. Je passe la parole à l'Amiral GARIÉ.

M. GARIÉ.- Merci, Monsieur le Préfet et Monsieur le préfet maritime. Juste pour réagir aux propos de M. ANDRIEU qui a évoqué un « guide des bonnes pratiques ». Je suis le Directeur du Campus des métiers et qualifications Économie de la Mer la région Provence-Rhône-Alpes-Côte d'Azur. Grâce à vous, je vais entrer dans la Commission Emploi-Formation et je pense que c'est un sujet que l'on doit s'inscrire dans la formation des jeunes, notamment dans les lycées maritimes. Il faut qu'on le prenne en compte. Aujourd'hui se développe en France un BIMER (Brevet d'initiation à la Mer) et ce guide des bonnes pratiques pourrait être inclus dans ce BIMER.

M. MIRMAND.- C'est un point que la Secrétaire générale pour les Affaires régionales pourra évoquer avec le Conseil régional dans le cadre de la préparation du CPER. Je vous propose de passer la parole à M. POYDENOT.

M. POYDENOT.- Bonjour à tous. Merci de me donner la parole et bravo pour tous ces efforts. Je voudrais signaler que, pour la campagne Ecogestes méditerranée, nous avons cette année - et pour les années futures - renforcé tous nos efforts pédagogiques tournés vers la Posidonie, vers les mouillages et vers ces solutions écologiques. J'observe qu'avec ce Conseil maritime de façade, on réussit vraiment à avoir une synergie de tous ces efforts, tant sur la réglementation que sur la pédagogie, que sur les moyens à la mer. C'est vraiment très encourageant d'avoir toute cette synergie.

M. MIRMAND.- Merci de votre témoignage.

Mme BRICHET.- Comme l'a proposé le Commissaire général, je vais vous parler de l'appel à projets sur les mouillages qui est en cours. Cet appel à projets est coordonné par la DIRM, mais surtout avec plusieurs partenaires, tels que la Région Provence-Rhône-Alpes-Côte d'Azur, la Région Occitanie, la collectivité de Corse et nos deux opérateurs que sont l'Agence de l'eau et l'OFB.

Cet appel à projets a vraiment suscité beaucoup d'intérêt sur les mouillages. Il accompagne la réglementation portée par la Préfecture maritime et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de mouillages que vous, membres du Conseil maritime de façade, avez validé l'année dernière. Déjà deux projets ont été déposés et je pense que, en tout, nous aurons au moins 15 projets, aussi bien en Corse, qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou qu'en Occitanie.

Merci à tous de continuer à communiquer sur cet appel à projets. Services de l'État, opérateurs et collectivités, nous sommes là pour vous accompagner et pour vous aider à monter vos projets.

M. MIRMAND.- Merci beaucoup, Mme BRICHET. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Je crois que le préfet maritime souhaitait également s'exprimer.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur le Préfet. Je voulais juste répondre, notamment à M. VINCENT et aux représentants des Parcs. Le service qui est proposé est un service global. On ne doit pas simplement se limiter à mettre en place des corps morts. C'est aussi une gestion dynamique des mouillages, c'est aussi récupérer les déchets. Ce sont des services qui sont proposés, mais il y a aussi des charges, c'est-à-dire que l'on doit prendre en compte les déchets. Il n'est pas utile de se retrouver avec des sacs en plastique sur le bord de la plage. C'est donc vraiment une approche globale et je pense qu'aujourd'hui l'État et les collectivités locales ont un rôle important. On a parlé du plan de relance, mais il y a aussi les initiatives locales. C'est un rôle très prépondérant des élus qui vont avoir un rôle de co-gestionnaires, avec les Parcs dans le cas particulier.

Nous mettons en charge la coordination des services, et donc aussi les contrôles. Nous allons donner des directives pour vous aider à contrôler ces zones en suivant différentes étapes. La première va consister à communiquer pour indiquer aux plaisanciers ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire, même si c'est déjà inscrit sur les cartes nautiques. Il s'agira ensuite d'aider les différentes organisations à porter ce message. Enfin, viendra le temps de la sanction avec une politique de verbalisation pour assurer l'effectivité de l'application des textes.

C'est donc une œuvre globale et je vous remercie de ce que vous avez tous pu faire pour que nous parvenions collectivement à préserver ce patrimoine extraordinaire que sont les côtes méditerranéennes.

M. MIRMAND.- Merci, Amiral. Je ne vois pas d'autres mains électroniques se lever. Nous en arrivons donc à la phase finale de notre réunion du Conseil maritime de façade.

8 - Actualités maritimes de la façade et points divers :

- **Détermination de zones de protections fortes en lien avec le projet de stratégie nationale de création des aires protégées ;**
- **Programmation financière (CPER, Plan de relance, FEAMP).**

Traditionnellement - je parle sous contrôle de M. LEVERT-, je crois que ce point ne fait pas l'objet d'une présentation, mais les services de l'État restent naturellement à votre disposition pour répondre à vos questions, notamment sur la question de la programmation financière, puisque c'est un sujet d'actualité.

En revanche, pour le point sur les zones de protections fortes, je ne sais pas s'il y a des informations complémentaires à apporter. C'est un sujet pour lequel de grandes lignes seront détaillées en juin prochain, à l'occasion de notre prochaine réunion, pour valider la liste des enjeux. Je crois qu'à ce stade Mme BRICHET devait prendre la parole.

Mme BRICHET.- Merci, Monsieur le Préfet. Amiral, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, pour ce premier point sur l'actualité maritime de la façade, je vais vous parler rapidement de l'ambition que nous souhaiterions porter avec vous sur les zones de protection forte.

Cette politique de protection forte a déjà été exprimée dans la mesure du premier cycle que nous avons validé en 2016. Il s'agissait de la mesure nationale M003, je vous la cite : « Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable ».

Plus récemment, le projet de stratégie nationale des aires protégées - qui est encore un projet - fixe à 30% la cible d'aires protégées, dont 10% sous protection forte pour 2030.

Une fois ce contexte posé, nous avons travaillé en Méditerranée en nous basant tout d'abord sur une méthodologie proposée par l'Administration centrale, en lien avec l'Office français de la Biodiversité, qui amène aux éléments de définition, de calendrier, d'organisation et de gouvernance en façade. Je ne vais pas vous détailler toute cette méthodologie, mais je me permets de vous évoquer la définition d'une ZPF, la même en Méditerranée que pour toutes les autres façades. Cette définition se décline en 5 critères.

Déjà, rappelons qu'une ZPF n'est pas un nouveau statut d'aire marine protégée. On labellise une zone déjà existante qui répond donc à ces 5 critères. Je cite : « *Une ZPF doit porter sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques de la DCSMM* ». Ce sont les enjeux que l'on retrouve dans le DSF que vous avez validé sur la partie stratégique. « *Une ZPF est prioritairement mise en place au sein du périmètre d'une aire marine protégée* », « *Elle dispose d'une réglementation particulière des activités pour permettre de diminuer significativement les pressions* ». Quatrièmement, « *Elle s'appuie sur un document de gestion élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP en question* » et « *Elle bénéficie d'un dispositif de contrôle opérationnel* ». C'est souvent ce dernier critère qui peut faire défaut.

A partir de cette définition, en 2018, la délégation de façade de l'Office français de la Biodiversité a produit un travail de fond pour identifier en Méditerranée quelles étaient les ZPF existantes compilant ces 5 critères. Ce sont donc 35 ZPF qui ont été recensées sur notre façade, couvrant 246 km², soit environ 1 % des eaux sous souveraineté et près de 0.3 % de la ZEE - et non pas 3 % comme mentionné sur la note ; c'est une coquille, toutes nos excuses.

On a ensuite analysé ces ZPF existantes au regard de leur représentativité et de leur réplication. Pour faire bref, on note une assez bonne représentativité et réplication de l'herbier de Posidonie et des habitats rocheux. L'enjeu « habitats profonds » n'est représenté qu'au sein d'une seule ZPF. En revanche, plusieurs enjeux sont aujourd'hui absents dans les ZPF existantes, tels que les zones d'interface terre-mer et panaches fluviaux, les structures géomorphologiques particulières, les secteurs de concentration des poissons amphihalins, les populations d'élasmobranches, la nidification de limicoles et zones d'alimentation, et les sites d'hivernage pour les oiseaux d'eau.

Le critère de connectivité montre aussi des lacunes géographiques concernant la répartition des ZPF, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur (entre SAINT-RAPHAËL et MENTON), en Corse et au large.

Dans un troisième temps, une fois cette liste de ZPF existantes établie, le recensement auprès des gestionnaires a permis d'identifier 9 zones de protection forte candidates, couvrant 395 km². Quand on dit qu'une zone de protection forte est candidate, cela veut dire que c'est une zone pour laquelle l'évolution est moindre en termes de procédure réglementaire ou de compléments d'usages à réguler. Rapidement, je peux vous citer ces 9 ZPF candidates :

- Zone partielle de la réserve naturelle de SCANDOLA ;
- Zone partielle de la réserve naturelle de CERBÈRE BANYULS ;
- La réserve naturelle des îles du CAP CORSE ;
- Parc national de PORT-CROS (zone cœur) : zone du LANGOUSTIER/POINTE SAINTE - ANNE (zones G+E) de l'île de PORQUEROLLES ;
- Parc national de PORT-CROS (zone cœur) : zone CAP DES MÈDES (zones C+H) de l'île de PORQUEROLLES ;
- Parc national de PORT-CROS (zone cœur) : bande des 300 m de la pointe du Moulin à la pointe de la GALÈRE ;
- Parc national de PORT-CROS (zone cœur) : zones interdites à la pêche de loisirs ;
- Zone cœur du Parc national des CALANQUES (totalité de la zone, hors secteurs qui sont déjà ZPF) ;
- Partie marine de l'APB « Embouchure du fleuve Var ».

En plus de ces 9 ZPF que je viens de citer, une dizaine d'autres projets ont été identifiés par les gestionnaires qui sont actuellement plus éloignés de la définition d'une ZPF, mais qui pourraient le devenir, moyennant un accompagnement.

On peut citer notamment :

- En Occitanie : la concertation menée par le Parc naturel marin du Golfe du Lion, avec un projet de ZPF sur les substrats meubles au nord du Parc et un projet d'extension de la réserve naturelle marine de CERBÈRE BANYULS.
- En Provence-Alpes-Côte d'Azur : dans les sites Natura 2000, dont la Corniche varoise, et dans le cadre de la concertation du Parc national de PORT-CROS pour la planification des usages dans l'aire marine adjacente.
- En Corse : les projets de réserves nationales Corse portés par la collectivité territoriale Corse, et au sein du parc marin du CAP CORSE.

Par ailleurs, l'identification d'autres zones candidates potentielles doit pouvoir concerner les enjeux suivants, considérés comme enjeux majeurs du DSF :

- Les « Habitats biogéniques infralittoraux » ;
- Les « Zones d'interface » ;
- Les « Habitats profonds » ;
- Les « Zones fonctionnelles halieutiques ».

Pour les besoins relatifs aux indicateurs des objectifs environnementaux de la DCSMM, donc du DSF, deux cibles vous sont aujourd'hui proposées et seront soumises à la consultation du public et des instances au printemps prochain.

Une première cible, avec la trajectoire de 2026, soit la fin du 2^e cycle de la DCSMM. La cible est la suivante : accompagner le passage en ZPF des ZPF candidates et des projets identifiés par les gestionnaires d'aires marines protégées et définir des objectifs pour les habitats majeurs identifiés dans le DSF.

Concrètement, cela veut dire :

- Une désignation des 9 ZPF candidates identifiées en 2020, soit un réseau de 641 km², ce qui permettrait de répondre aux objectifs de TANGER, c'est-à-dire les 2 % de couverture de ZPF.
- Une politique incitative et d'accompagnement des projets proposés par les gestionnaires d'AMP. Cela veut dire bien concrètement que l'État serait là pour appuyer et aider les gestionnaires d'AMP dans la désignation d'une nouvelle ZPF.
- La prise en compte des enjeux majeurs du DSF, notamment sur les habitats profonds.

La deuxième cible que nous vous proposons est un peu plus éloignée, c'est-à-dire pour 2030/2032. 2030, correspond à la fin de la stratégie sur les aires protégées et, 2032, à la fin du 3^e cycle de la DCSMM.

Là, ce que l'on vous propose, c'est de poursuivre l'extension du réseau ZPF sur les habitats prioritaires à la côte et étendre la désignation sur les sites au large couvrant les enjeux majeurs du DSF pour contribuer à atteindre nos objectifs, soit près de 3 % de la façade en protection forte.

Une fois que l'on a donné ces deux ambitions, un cadre méthodologique sera proposé pour concrétiser la mise en place de ces deux trajectoires. Nous travaillerons avec vous sur ce cadre méthodologique pour que chaque membre du Conseil maritime de façade puisse nous accompagner d'une manière optimale pour ces deux échéances. J'en ai terminé, je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci de cette présentation, Madame BRICHET. Y a-t-il dans la salle des questions ou des remarques sur cette intervention ? Madame PIANTE ?

Mme PIANTE.- Merci, Marion, pour cette présentation détaillée et ce premier tour d'horizon sur les cibles concernant ce sujet qui est, je pense, particulièrement important sur la façade méditerranéenne, ainsi que sur les autres façades. Première réflexion : vu l'importance du sujet, nous souhaiterions proposer, dans le cadre du CMF, la création d'une Commission spécialisée sur les ZPF. C'est un sujet qui nécessite une concertation très importante avec l'ensemble des acteurs et nous pensons qu'une Commission spécialisée ZPF pourrait faciliter la circulation d'informations et le dialogue pour arriver à un consensus dans les délais relativement courts qui nous sont proposés d'ici juin 2021.

Ensuite, sur les propositions qui sont faites aujourd'hui, j'aurai deux remarques principales à faire.

La première, c'est sur la prise en compte des enjeux majeurs du DSF, et donc la définition des objectifs pour les habitats majeurs identifiés, parce qu'il serait intéressant de pouvoir ouvrir cette cible et, si les circonstances le permettent, de pouvoir transformer ces objectifs en projets qui seraient accompagnés - au même titre que les projets proposés au point n°2 - avant 2026. En fait, il me semble qu'il n'y a pas de raison de strictement limiter ça aux objectifs, mais éventuellement d'ouvrir la possibilité - à condition que les moyens et les circonstances soient réunis - à la transformation de ces objectifs sur les enjeux majeurs en projets avant 2026.

Le deuxième point concerne l'évaluation à mi-parcours d'ici 2022. Je rappelle que dans le cadre de la stratégie pour les aires protégées qui n'est pas encore approuvée, mais qui est en voie de l'être, un bilan est prévu à l'issue du premier plan d'action qui a une durée de trois ans. Il serait donc intéressant que l'on puisse aussi, en cours de processus, éventuellement réviser les cibles. Il me paraît délicat aujourd'hui de fixer des cibles qui aillent finalement jusqu'en 2030, voire 2032, sans avoir un état des lieux extrêmement détaillé et plus détaillé que ce que l'on a aujourd'hui sur la possibilité des ZPF. Ce que je souhaiterais, c'est que l'on puisse envisager une révision des cibles à mi-parcours, à l'occasion des plans d'action de la stratégie des aires protégées, soit tous les trois ans. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- Merci, Madame. Monsieur LEVERT, souhaitez-vous répondre sur cette intervention ?

M. LEVERT.- Merci, Monsieur le Préfet. Sur la question de la révision des cibles, simplement pour dire que l'on est encore dans un processus d'adoption de la stratégie des aires protégées. À ce stade, la répartition entre les cibles pour les aires terrestres et les aires marines n'est pas encore fixée entre les façades. On n'a pas des cibles calées. Je pense que c'est sans doute un peu tôt.

Sur la seconde question concernant la création d'une Commission spécialisée, je suis un peu en retrait par rapport à cette proposition. Je proposerais plutôt la création d'un groupe de travail. La différence, c'est qu'un groupe de travail ne réunit que les membres du CMF, alors que l'on peut ouvrir une Commission spécialisée à des membres extérieurs. À ce stade, et compte tenu de notre comitologie qui est déjà relativement importante et forte, je suggère de nous limiter à un groupe de travail, sous l'autorité de la Commission permanente.

M. MIRMAND.- Merci, Monsieur le Directeur. Je passe la parole à Mme BELLAN-SANTINI.

Mme BELLAN-SANTINI.- Dans le cadre de la DREAL, j'appartiens au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) en tant qu'expert marin, et je dois dire que l'on a beaucoup travaillé sur ce problème des espèces et des habitats protégés, et donc des zones. Je rappelle quand même qu'il y a eu plusieurs zonages mettant bien en évidence les zones importantes à protéger. Elles ont d'ailleurs été reprises par les instances, mais parfois, les autorités locales n'ont pas jugé bon de continuer la procédure.

D'autre part, nous avons aussi travaillé dans le cadre des zones Natura 2000 et, malheureusement, dans ce cadre il y a très peu de moyens mis à la disposition des collectivités de manière à pouvoir pousser ce zonage plus loin. En ce qui concerne les moyens de déterminer les zones à protéger, le travail a déjà été fait d'une manière très approfondie par les DREAL et, compte-tenu de l'importance qui a maintenant été donnée au CSRPN en ce qui concerne les espèces et les habitats protégés, nous continuons à travailler là-dedans, et je crois qu'une collaboration entre la DIRM et la DREAL serait plus que souhaitable.

M. MIRMAND.- C'est une coordination qui va de soi, notamment au sein du CAR (Conseil d'administration de l'État en région) qui réunit ses Directions régionales qui travaillent de façon harmonieuse et étroite entre elles, je peux vous l'assurer.

Mme BELLAN-SANTINI.- Le problème, c'est que l'on a souvent considéré que le CSRPN et les DREAL s'occupaient de la partie terrestre, mais il se trouve qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la partie marine a suscité beaucoup de travaux. Il y a d'ailleurs un groupe de spécialistes marins qui ont développé, tant qu'ils ont pu, puisqu'ils sont aussi impliqués dans les Parcs qui sont nos zones de travail. En ce qui concerne les zones à protéger, il y a beaucoup de données à prendre du côté du CSRPN.

M. MIRMAND.- Merci, Madame. M. LAFITTE souhaite prendre la parole.

M. LAFITTE.- Bonjour à tous et félicitations à Mme ALIPHAT. Le Commissaire général DUCHESNE a tout à l'heure fait remarquer qu'il y avait toujours un souci de concertation pour l'Est du Var et l'Ouest des Alpes-Maritimes. Je viens de vérifier sur le site de la DIRMED, sur la brochure « stratégie mouillages », et effectivement, cela va jusqu'au Golfe de SAINT-TROPEZ et commence, pour les Alpes-Maritimes, à THÉOULE-SUR-MER. Toute la partie « Golfe de FRÉJUS/SAINT-RAPHAËL » n'est donc pas dans la stratégie mouillages, malgré les réunions auxquelles nous avons participé.

M. MIRMAND.- Monsieur le Commissaire général DUCHESNE ?

M. DUCHESNE.- Juste une petite précision : la stratégie mouillages couvre bien l'intégralité du littoral. En revanche, les arrêtés du préfet maritime qui ont été signés démarrent effectivement à MANDELIEU et couvrent l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes. La partie SAINT-RAPHAËL/THÉOULE-SUR-MER doit être traitée dans un arrêté que l'on a appelé « l'arrêté ESTEREL » qui couvrira à la fois la partie varoise et la partie Alpes-Maritimes, mais cet arrêté n'est pas encore signé. Il devrait l'être très prochainement.

M. LAFITTE.- Il sera donc inclus par la suite dans la brochure de la DIRM ?

M. DUCHESNE.- Oui, il sera intégré et il fera partie de la collection des arrêtés qui doivent couvrir l'intégralité de la façade, depuis LA CIOTAT jusqu'à MENTON. L'ensemble de cette partie du littoral sera traité par les arrêtés du préfet maritime.

Mme BRICHET.- Si je peux me permettre, Amiral et Monsieur le Préfet, sur la stratégie mouillages qui est, comme vous l'avez précisé, Monsieur LAFITTE, sur le site de la DIRM, nous avons bien pris en compte tout le littoral. Si les sites à enjeux ne sont pas ressortis sur le territoire que vous avez cité, c'est parce que, d'après les données que nous avons et à partir de la gouvernance que nous avons menée, il n'y avait pas d'enjeux forts sur la pression mouillages sur la Posidonie.

Néanmoins, ce n'est pas parce que dans la stratégie mouillages nous n'avons pas identifié tous les sites sensibles par rapport aux informations dont nous disposons en 2018 qu'il n'existe pas d'enjeux sur cette partie du littoral. Si une commune souhaite porter un projet dans le cadre de l'appel à projets mouillages sur ces territoires, nous l'étudierons malgré tout et nous pourrons l'accompagner s'il répond à de véritables enjeux écologiques.

M. LAFITTE.- Lors des réunions auxquelles nous avons participé, nous avons parlé de toute la zone Posidonie présente entre les Alpes-Maritimes et SAINT-RAPHAËL. Il y a des enjeux de mouillages qui ne sont peut-être pas aussi prégnants qu'à SAINT-TROPEZ, mais ils ne sont quand même pas négligeables.

M. MIRMAND.- Je crois que M. APLINCOURT souhaitait reprendre la parole.

M. APLINCOURT.- Je voulais reconsidérer les choses dans un cadre général, parce que je pense que la démarche doit aussi prendre en compte ce que j'appellerai un certain nombre de constantes. Le plan de relance peut servir à faire avancer ces préoccupations. Je pense, par exemple, aux apports toxiques à partir du Rhône qui est un élément qui impacte très fortement la Méditerranée, et effectivement, le plan doit faire l'objet d'une relance relativement forte par rapport à cette préoccupation. Je pense aussi à tous les apports polluants, parce que l'idée générale est d'arriver à faire baisser la pression d'une façon un peu générale sur la Méditerranée.

L'autre aspect concerne les apports polluants qui continuent à être importants, et notamment les apports polluants des collectivités locales - ou autres d'ailleurs - par temps de pluie. On voit là la nécessité de développer des programmes relativement importants pour réduire les apports dans les zones protégées ou dans les zones sensibles. Je cite, par exemple, le rejet de la station d'épuration de l'agglomération marseillaise en zone cœur du Parc national des Calanques qui continue à avoir des apports non négligeable, notamment en termes de pluie, mais cela peut être le cas partout ailleurs. Je crois qu'il est aussi nécessaire de renforcer la gestion intégrée des usages au niveau d'un certain nombre de zones où il y a une multiplicité d'usages, parce que là aussi, c'est cette situation de multiplicité des usages sur des zones particulièrement sensibles qui pose problème. Il y a donc nécessité de renforcer des gestions locales au niveau de ces usages. Je sais que sur ce sujet, l'Agence de l'eau a lancé un appel à projets.

On a donc aussi cette démarche de fond à soutenir. Je sais très bien que ces éléments sont pris en considération, mais à ce stade, il me paraît nécessaire de remettre en avant l'ensemble de ces préoccupations qui sont quand même des sujets très fortement impactant par rapport à la Méditerranée. Je vous remercie.

M. MIRMAND.- L'Agence de l'eau peut-elle éventuellement apporter quelques éléments de réponse à cette intervention de M. APLINCOURT ?

Mme ASTIER-COHU.- Merci, Monsieur le Préfet. Merci, Monsieur APLINCOURT, pour ces éléments. Je voulais juste rebondir pour dire qu'il y a effectivement un enjeu fort de cohérence entre les éléments qui sont menés sur la façade maritime - et en particulier avec le document stratégique de façade- et les deux projets de SDAGE. La question de la lutte contre les pollutions en provenance des milieux terrestres est un enjeu fort du projet de SDAGE Rhône-Méditerranée pour la période 2022/2027, avec effectivement un accent mis sur les apports de substances puisque l'on a quand même fais de gros progrès sur les aspects matières organiques et pollutions plus classiques, en milieu continental comme sur le milieu marin.

On a effectivement un certain nombre d'actions et de leviers qui sont portés par le SDAGE et le programme de mesures pour réduire les différentes sources de pollution, à la fois industrielles, agricoles et bien sûr domestiques, avec un enjeu important sur la gestion des eaux pluviales en complément de la mise aux normes des stations en elles-mêmes pour le traitement des eaux usées. On a donc un certain nombre de réponses qui devront être apportées via la mise en œuvre de ces documents qui sont déjà avec des actions largement soutenues par l'Agence de l'Eau dans son programme d'interventions.

Pour compléter ce que vous avez évoqué sur la gestion intégrée des usages - je ne sais pas si c'est à ça que vous faisiez allusion-, ce n'est pas uniquement l'Agence de l'eau, mais bien l'ensemble des partenaires qui soutiennent, à travers le plan d'action milieu marin, la démarche de schémas territoriaux de restauration écologique. Son objectif est d'avoir une vision à l'échelle d'une baie ou d'une zone maritime pertinente un peu large afin d'identifier, puis mettre en œuvre des actions de manière cohérente, à la fois en termes de réduction des pressions de pollution et de préservation des herbiers, en particulier du coralligène - cela rejoint les outils évoqués tout à l'heure en matière de réglementation et d'aménagement de zones de mouillages écologiques -, et en termes de restauration lorsque l'on dispose des outils pertinents pour restaurer les habitats.

On est donc bien dans ces démarches de soutien et de gestion intégrée des usages, avec un appel à projets qui a été soutenu par la DIRM et la Région dans le cadre du Pôle Mer, et avec un certain nombre de sites pilotes. On pourra effectivement valoriser ces retours d'expérience pour créer et inciter d'autres collectivités, d'autres structures, à porter ce type de démarche.

M. MIRMAND.- Merci, Madame la Directrice. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Mme PERGENT -MARTINI?

Mme PERGENT-MARTINI.- Une petite question qui est due à mon inexpérience de la structure. La participation à un éventuel groupe de travail sur ces ZPF a été évoquée. Cela avait également été mentionné dans la stratégie mouillages. Je voudrais donc savoir quelles sont les modalités de participation à ces groupes de travail.

M. MIRMAND.- Monsieur le Directeur ?

M. LEVERT.- Les personnes qui souhaitent participer à ce groupe de travail doivent se signaler auprès du secrétariat de la DIRM.

M. MIRMAND.- C'est donc le secrétariat de la DIRM qui est susceptible d'être le bon interlocuteur. Monsieur PALLARES ?

M. PALLARES.- Bonjour à tous. Monsieur le Préfet, cela n'a pas été dit, mais je souhaiterais le souligner au nom de la Fédération française des Ports que je représente : la concertation stratégie mouillages a été remarquablement bien menée. L'ensemble des usagers qui composent et occupent l'espace et le territoire portuaire a été largement auditionné. Les excellentes remontées que j'ai du terrain me font intervenir ce matin. Je voudrais remercier toute l'équipe qui a mené cette concertation, parce que cela a été remarquable. C'est la première fois que les ports, les plaisanciers et les usagers de la mer sont concertés de cette façon. Il était donc nécessaire et important que, lors de ce Conseil de façade, je puisse m'exprimer et remercier toute l'équipe en leur nom. Merci à toutes et à tous.

M. MIRMAND.- Je vous remercie de ce satisfecit qui est naturellement apprécié à sa juste valeur par les équipes qui ont piloté cette concertation. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? (*Pas d'autres souhaits de prise de parole.*)

9 - Questions diverses :

Nous avons une demande d'intervention de Mme BOULAY sur la question des cantonnements de pêche maritime en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mme BOULAY.- Bonjour, et merci de me donner la parole. Je tenais aussi à saluer l'ampleur du travail accompli et dire que pour les dirigeants de Fédérations sportives il est parfois compliqué de se repérer dans tout ce travail. J'aurais voulu insister sur la concertation préalable à la mise en place des cantonnements de pêche qui, par nature, interdisent la pratique de la plongée sous-marine. Souvent, ces concertations préalables n'ont pas lieu en présence des acteurs de la plongée. Or, si tel était le cas, cela permettrait peut-être d'éviter de réduire l'activité sociale et économique des clubs de plongée, parce que, quand on supprime des sites de plongée, cela a de nombreuses incidences pour les structures. Je voulais aussi rappeler la participation active des plongeurs sous-marin en général et dire que, outre les bonnes relations que la Fédération entretient avec tous les organes et toutes les aires marines protégées, elle a aussi la capacité et la puissance de pouvoir aligner 150 000 sentinelles de la mer qui contribuent à la surveillance, dans tous les sens du terme, que ce soit des biotopes, des incivilités ou de ce qui passe sur les aires marines protégées.

Je voulais donc simplement solliciter cette concertation des usagers préalablement à la mise en place des cantonnements.

M. MIRMAND.- Merci, Madame BOULAY. Puisque nous arrivons au terme de cette réunion du Conseil maritime de façade, y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient s'exprimer ?

M. CODORNIU.- Monsieur le Préfet, Amiral, vous toutes et vous tous. Je voudrais intervenir très rapidement à la fin de l'ordre du jour, mais c'est un peu dommage, dans le cadre du plan de relance des 650 M€, et notamment des 200 M€ qui ont été identifiés et votés par la Ministre, Annick Girardin, pour le verdissement des ports de commerce qui sont uniquement orientés vers les grands ports maritimes. Je m'en suis un peu offusqué envers le préfet de région, Etienne GUYOT, et le SGAR pour essayer d'avoir un fléchage sur les autres ports, et également dans le cadre du CPIER Rhône pour que le fluvial soit bien prévu, avec les enjeux que vous connaissez bien. J'ai rencontré à deux reprises le Préfet LALANNE qui a été sollicité pour porter ces projets. Dans le cadre des infrastructures, il y a des enjeux sur ce plan de 200 M€, dans le cadre du plan de relance. C'est un sujet qui nous préoccupe fortement. Après, vous dire aussi que dans le cadre du plan Littoral 21, du volet littoral, la région Occitanie travaille très bien avec la Région et le Préfet pour porter ce plan Littoral 21. Vous le savez, pratiquement 1 Md€ a été consommé sur les structures et les infrastructures, et bien sûr aussi sur la résilience avec le réchauffement climatique.

Je voulais intervenir sur ce plan de relance qui nous préoccupe en termes de fléchages. Merci.

M. MIRMAND.- Merci de votre intervention. Je crois, mais je parle sous contrôle de M. LEVERT, que cette mesure est une mesure nationale qui concerne les grands ports maritimes. Je crois également que, sans doute à la suite de votre intervention, mon collègue, Etienne GUYOT, a fait part à la Ministre de votre préoccupation pour que cette mesure puisse voir son périmètre élargi. Pour le moment, et parlant sous le contrôle du SGAR, je ne crois pas qu'une réponse ait été reçue de la part de Mme Girardin.

M. CODORNIU.- Monsieur le Préfet, nous sommes très sensibilisés sur le CPIER, avec les enjeux du canal et donc de travaux à porter dans les prochaines années. Les deux Régions sont très mobilisées, c'est un sujet majeur. Le Préfet, Etienne GUYOT, est également sensibilisé. J'en profite, dans le cadre du Conseil de façade, pour vous dire que ce sont des enjeux qui sont très importants. Je rajoute, avec mes amis qui sont à mes côtés, et notamment le Président de la Fédération des Ports de plaisance, que l'on parle beaucoup aujourd'hui de la relance, mais j'aurais bien aimé que l'on puisse concrétiser les enveloppes et les consommer une fois qu'elles auront été attribuées à ces projets. J'insiste vraiment.

M. PALLARES.- Monsieur le Préfet, si vous permettez, en tant que Président de la Fédération française des Ports, je souhaiterais que l'on puisse associer, aussi bien l'Occitanie, la Région Sud et la Région Corse au niveau des plans de relance sur les ports de plaisance. C'est

quand même 200 ports de plaisance qui sont en Méditerranée et je souhaiterais vraiment qu'ils ne soient pas oubliés dans ce plan de relance et qui est nécessaire et très important pour nous.

M. MIRMAND.- C'est bien noté, Monsieur le Président. Je crois que nous allons y travailler, puisqu'Isabelle PANTÈBRE pour ce qui concerne la SGAR PACA et sera particulièrement attentive. Je pense naturellement, pour la Corse comme pour la Région Occitanie, que c'est un sujet qui pourra faire l'objet d'un examen attentif de la part des services de l'État, du Conseil régional ou de la collectivité territoriale concernée. Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole au terme de cette réunion ? Monsieur BARAONA ?

M. BARAONA.- Merci. Monsieur le Préfet, Amiral, j'aurais également voulu intervenir sur le plan de relance. Nous avons, avec un autre Pôle mer (Bretagne Atlantique), envoyé des propositions que l'on a eu l'occasion d'exposer au Comité France maritime. Je pourrai vous les faire suivre, le Directeur interrégional de la Mer les a reçues. Ces propositions, ce sont notamment les énergies, la pêche/aquaculture, la transition écologique et énergétique des navires et des ports, et ce que l'on a pu constater, c'est que ces 250 M€ qui sont à la main du ministère de la Mer sont maintenant quasiment affectés. Cela a été dit tout à l'heure par le Président CODORNIU, sur ces 200 M€, 175 M€ sont affectés aux grands ports maritimes, et le reste aux phares et balises. Finalement, on se retrouve avec une certaine difficulté à pouvoir flécher nos projets, car nous n'avons pas de plan dédié - comme cela a été le cas pour l'automobile ou l'aéronautique qui sont certainement plus impactés que nous.

Cela étant dit, on a quand même des entreprises qui sont touchées. Ce que l'on souhaite pouvoir pointer du doigt et faire, c'est que dans ce plan de relance, il y a des lignes qui sont importantes - certaines dépassent le Md€ - et qui peuvent être intéressantes pour les entreprises et les structures qui sont impliquées dans l'économie maritime et régionale.

En revanche, l'émergence et le fléchage des projets nécessitent un travail quand même assez précis. C'est ce que nous faisons au niveau des Pôles Mer, on a désigné des référents et on utilise déjà les appels à projets existants, comme celui sur le soutien aux investissements industriels ou l'appel à projets pour la résilience qui permet de pousser des relocalisations. Il y a des projets, y compris sur la façade. J'en connais aussi bien en Occitanie qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'était simplement pour vous donner cette information : Nous sommes très mobilisés là-dessus et je pense qu'il serait sans doute utile que ces projets puissent également être relayés au niveau régional par l'État et les Régions. Vous êtes bien évidemment déjà à la manœuvre sur ces projets, mais il serait utile que l'on puisse avoir un lieu où l'on puisse vous les faire passer et vous informer. Nous, on le fait à travers les Directions économiques des Régions, avec qui on travaille de manière étroite, et un peu à travers les DIRECCTE, même si elles sont aujourd'hui, par manque de moyens, moins mobilisées.

Je pense qu'il serait utile que l'on puisse avoir une sorte de structure ou de Comité auprès duquel on pourrait faire remonter ces projets, spécifiquement sur le domaine de l'économie maritime et des ports.

M. MIRMAND.- Je vous remercie M. BARAONA pour ces précisions. Je vous propose éventuellement de transmettre à la SGAR, Isabelle PANTÈBRE, ou à moi-même les éléments de dossier, même si vous les avez déjà transmis à la DIRM. Cela permettrait effectivement de regarder si ces projets peuvent être soutenus par l'État. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur VINCENT ?

M. VINCENT.- Monsieur le Préfet, d'un point de vue pratique, il serait bien que l'on ait les coordonnées de la DIRMED et la liste des Commissions auxquelles on pourrait participer. Merci.

M. MIRMAND.- Je pense que ces éléments vont pouvoir vous être adressés. M. LEVERT sera en mesure de vous les faire parvenir, ainsi qu'aux autres nouveaux membres bien évidemment. Monsieur MOLINERO ?

M. MOLINERO.- Merci beaucoup. Malgré toutes les difficultés techniques, on va y arriver. Monsieur le Préfet, Amiral, bonjour à tous. Je voudrais revenir sur plusieurs points. Le premier est sur les ZPF. Nous sommes face à un flou artistique sur la définition des ZPF. Pourquoi ? Actuellement, nos amis écologistes au Parlement européen demandent, pour 2030, 30 % d'AMP, dont 10 % en ZPF. Eux, quand ils disent ZPF, cela veut dire « réserves intégrales ». Quand on parle de réserves intégrales aux pêcheurs professionnels, ce n'est pas qu'ils sont contre, parce que l'on a pu démontrer que certaines étaient très efficaces. En revanche, 10 %, cela fait un peu peur. Tant que l'on

ne saura pas exactement où elles sont toutes situées - principalement dans les Parcs nationaux, parce que c'est l'endroit où c'est le plus facile à mettre en place - cela nous posera des problèmes.

Le problème majeur, c'est que l'on pourra créer autant d'AMP que l'on veut, sous forme de ZPF, etc., si le contrôle est insuffisant ou inexistant, cela ne servira à rien. Sachant que l'État donne de moins en moins de moyens aux services de contrôles et aux Parcs nationaux dont on réduit les budgets, les contrôles diminuent. De ce fait, avant d'aller de plus en plus loin, je pense qu'il vaudrait mieux consolider l'existant.

On a tout à l'heure parlé des mouillages. Nous, on pense qu'il y a un enjeu fort sur la Posidonie. Cet été, on a pu voir en puissance des navires de plaisance. Comme certains ne sont pas partis ailleurs, ils sont restés chez nous. Cela a été très bien pour l'économie, mais on a vu énormément de plaisanciers mouiller sur la Posidonie. Certains l'ont fait d'une « bonne façon », parce qu'ils savent mouiller, mais d'autres ne savent pas le faire. On a donc vu la destruction de la Posidonie. Je voudrais juste signaler que, dans le même temps, la DG Environnement veut interdire sept petits navires - des ganguis - en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - et surtout dans le Var -, sous prétexte qu'ils détruisent la Posidonie, alors que l'on a pu démontrer en 2012 qu'ils avaient très peu d'impacts. Pendant ce temps, on a des milliers de navires qui continuent à mouiller n'importe comment et qui détruisent la Posidonie. Là, il y a vraiment deux poids deux mesures, et on ne peut pas l'accepter.

Je voudrais revenir sur l'éolien flottant, parce que je n'ai pas pu me connecter à ce moment-là. Je vais faire un rappel par rapport au degré d'adhésion des pêcheurs professionnels. Etant donné que les fermes commerciales auront une longue durée de vie, que les activités, plaisancières ou non, montent en puissance, que ces fameuses zones de protection forte vont être mises en place, et surtout que la Commission européenne doit installer 300 GW d'éolien flottant d'ici 2050 - les fermes actuelles nous paraissent déjà grandes, mais elles risquent de grandir encore - les activités pêche vont être de plus en plus repoussées vers le large et, si nous sommes obligés d'aller vers le large et qu'à ce moment-là on se retrouve en face de fermes commerciales de plus en plus importantes, je ne sais pas ce que l'on va faire. Voilà, c'est tout. Merci de m'avoir écouté.

M. MIRMAND.- Merci de votre intervention. Amiral ?

VAE ISNARD.- Sur la partie mouillages, je dirais que l'on suit un système qui est très progressif. L'enjeu était d'abord la concertation avec l'ensemble des usagers concernant les zones que l'on trouvait retenir et délimiter, parce que les herbiers de Posidonie sont gravement en danger. Mais il était prématuré de publier nos arrêtés préfectoraux en plein milieu de l'été. Les usagers n'auraient pas compris. Il fallait d'abord que les cartes soient à jour et que les usagers aient le temps de s'y préparer.

Ce sont même les élus qui sont allés vers nous - et certains usagers - pour nous demander de ne pas aller « *plus vite que la musique* ». Nous avons donc pris le temps de cette concertation pour que le dossier soit fort. Aujourd'hui, la phase est celle de la diffusion et de la signature des arrêtés préfectoraux. Nous sommes en train de les signer et nous voulons laisser le temps aux collectivités locales de définir leurs zones et d'éventuellement les aménager pour que, à l'été, il n'y ait pas de surprise. Il n'est pas question de surprendre les usagers de la mer. Le but n'est pas de leur tendre des embuscades. La politique a été construite avec vous et, maintenant, elle est mise œuvre. Au printemps, le dispositif sera effectif et j'espère que cet été on aura des résultats plutôt favorables.

M. MIRMAND.- Monsieur le Directeur ?

M. LEVERT.- La question des ganguis concerne la pêche professionnelle. Il s'agit d'une pêche particulière pour laquelle la façade dispose d'une dérogation de la Commission européenne pour la poursuite de cette activité, mais la Commission européenne souhaite y mettre fin compte tenu de son impact sur l'environnement et sur les fonds marins. Actuellement, les discussions portent sur la durée de la prolongation de cette dérogation : est-ce que ce sera 3 ans ? Est-ce que ce sera 2 ans ? La DPMA a proposé une poursuite pour 3 ans. À ce stade, on est dans cette logique et on soutiendra naturellement cette position devant nos collègues à Bruxelles.

M. MIRMAND.- L'OFB souhaite-t-il dire un dernier mot pour répondre sur ce point ?

Mme VERNEYRE.- Juste pour revenir sur la question des zones de protection forte et apporter quelques éléments d'éclairage complémentaires. Déjà, par rapport à la définition, je pense que l'on a, au niveau français en tout cas, une définition assez partagée de ce qu'est une ZPF. Elle

répond aux 5 critères qui ont été présentés par Marion BRICHET. La recherche est quelque part le dénominateur commun de réglementations qui vont embrasser plusieurs enjeux et plusieurs pressions. On est vraiment dans une approche qui n'est pas mono-pression et mono-enjeu et qui n'est pas une approche qui vise forcément à interdire toutes les activités, mais bien celles qui vont avoir un impact majeur sur les enjeux qui ont été ciblés.

Par ailleurs, je voulais rappeler l'importance de la cohérence de ce réseau, puisque ce que l'on va rechercher, c'est de pouvoir avoir des protections fortes qui soient efficaces et qui, pour cela, doivent avoir une couverture, une représentativité et une durabilité suffisantes pour assurer le maintien de la préservation des enjeux qu'elles visent à traiter.

Enfin, par rapport à la question de la surveillance - qui est effectivement une question centrale, en lien avec la question des protections fortes et de leur efficacité -, c'est un aspect que nous avons bien en tête. Je tiens d'ailleurs à remercier les gestionnaires d'aires marines protégées, parce que c'est avec eux que toutes ces trajectoires et cet objectif sont consolidés. Dans ce cadre, nous souhaitons qu'il y ait un véritable accompagnement des gestionnaires d'aires marines protégées pour la désignation des zones de protection forte, mais aussi pour la gestion de ces zones et leur surveillance, sans quoi l'efficacité de la mesure pourrait effectivement être tout à fait remise en cause.

M. MIRMAND.- Merci, Madame la Directrice. Je crois que nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Amiral, avant de vous laisser le mot de la fin, je voudrais, Mesdames et Messieurs, vous remercier pour la discipline que vous avez manifestée à l'occasion de ce Conseil maritime de façade qui se déroulait dans des conditions techniques complexes, mais j'allais dire que la technique a tenu, puisque pendant toute cette matinée, nous avons été en permanence entre 50 et 70 participants. Merci à chacune et chacun d'entre vous, en espérant que notre prochaine réunion -qui est d'ores et déjà fixée au 24 juin prochain- puisse se tenir en présentiel. Amiral, je vous passe le micro pour le mot de la fin.

VAE ISNARD.- Merci, Monsieur le Préfet, et surtout merci à vos services pour l'organisation de cette réunion qui était importante. On en avait parlé avec M. le Directeur et le Commissaire général DUCHESNE, l'intérêt de cette réunion est son mode de travail collaboratif et coopératif. C'est un mode de concertation très efficace qui rend les choses solides et pérennes, et qui nous permet d'aller plus loin et d'avoir de vraies ambitions qui sont relayées, à la fois par les usagers et par les élus - et on les en remercie.

Nous avons tout à l'heure évoqué les sujets des mouillages et de l'éolien, qui sont des sujets sensibles. Et cette sensibilité concerne la plupart des sujets que finalement nous traitons. C'est grâce à vous tous que nous parvenons à échanger dans un climat serein. J'espère que les nouveaux membres de la Commission ont pu apprécier ce travail - travail difficile dans les conditions actuelles - mais il était primordial de la faire. Notre prochain rendez-vous est fixé au mois de Juin. J'espère que d'ici là, on ne sera pas dans la 3^e phase et que l'on sera dans une situation plus agréable et plus facile pour nous tous.

En tout cas, bravo pour ce travail. Il nous reste beaucoup de choses à faire en 6 mois. Il va falloir aller très vite et sans pause. Nous devons donc travailler, y compris pendant la période de confinement, pour pouvoir atteindre les objectifs, parce que vous voyez bien que, sur certains sujets, si l'on ne respecte pas les calendriers, on peut très vite arriver à des incohérences programmatiques. C'est donc de notre responsabilité à tous.

Monsieur le Préfet, merci pour votre accueil. Merci à vous tous pour le travail qui a été réalisé.

M. MIRMAND.- Merci.

La séance est levée à 12 heures 32.